IMT Nuremberg Archives

H – 4334

International Court of Justice

H4334 – 0002

RF 146.....Book

Memorandum of the Belgain Government.

Filed in the pigeon-hole cabinet, section 4E.

H4334 – 0003

DOC. R.F. N° 146

Memorandum
du Gouvernement Belge -

11

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 146
Filed Jan 21, 1946

B 45989/1

Filed Jan. 21, 1946

RF 146

RF 146

MEMORANDUM

DU GOUVERNEMENT BELGE

RELATIF AUX

PERTES ET AUX DOMMAGES

SUBIS PAR LA BELGIQUE

PAR SUITE DE

L'AGRESSION ALLEMANDE

B 45989

1er OCTOBRE 1945.

H4334 – 0004

RF 146

MEMORANDUM
DU GOUVERNEMENT BELGE

RELATIF AUX

PERTES ET AUX DOMMAGES
SUBIS PAR LA BELGIQUE

PAR SUITE DE

L'AGRESSION ALLEMANDE

1er OCTOBRE 1945.

H4334 – 0005

H4334 – 0006

PRÉAMBULE

H4334 – 0007

Préambule

Par des notes du 28 août 1945, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement Provisoire de la République Française et le Gouvernement du Royaume-Uni, ont invité le Gouvernement Belge à leur fournir, avant le 1er octobre 1945, les données sur lesquelles se basent ses revendications à charge de l'Allemagne au titre des réparations.

Dans les annexes à ces notes, les trois Gouvernements ont fait une série de suggestions relatives à l'estimation des pertes et dommages et à la présentation des résultats.

En répondant par le présent Mémorandum à cette invitation, le Gouvernement Belge s'est conformé, aussi strictement qu'il lui a été possible, à ces suggestions. Les données dont il disposait ont été groupées sous les rubriques suggérées. Le montant des pertes et dommages a partout — sauf mention expresse — été établi en valeur de remplacement 1938 et exprimé en unités monétaires belges 1938. La valeur correspondante en dollars américains 1938 a été indiquée. * Chaque fois que la documentation le permettait, les données ont été fournies sur une base annuelle. Toutes les informations se rapportent exclusivement à la guerre menée contre les puissances européennes de l'Axe.

La brièveté du délai imparti n'a toutefois pas permis de donner chaque fois tous les détails requis sous chaque rubrique.

Les diverses administrations compétentes avaient, en effet, entrepris l'inventaire des dommages de guerre sur des bases conformes à la fois à leur compétence et aux statistiques qu'elles possédaient, mais ne concordant pas toujours entièrement avec les directives des Trois Gouvernements. Il en résulte quelques imperfections de forme et, dans deux ou trois cas, des réponses soit encore incomplètes, soit basées, par nécessité, sur une estimation dont l'exactitude ne pourra être prouvée qu'ultérieurement. Il est à noter, en effet, que l'enlèvement ou la destruction systématique de certaines archives, ainsi que la désorganisation délibérée par l'ennemi de certains services publics durant l'occupation ont parfois rendu les recherches très ardues. C'est pourquoi le Gouvernement belge désire se réserver le droit de compléter et, éventuellement, de rectifier les indications contenues dans sa note, au cas où de nouvelles données viendraient à sa connaissance.

Il va sans dire qu'un grand soin a été apporté à éviter tous doubles emplois, soit en ne mentionnant certains chiffres que pour mémoire, soit en les déduisant d'un autre poste. Il convient à cet égard d'attirer l'attention sur le double caractère des pertes et dommages subis par la Belgique par suite de l'agression allemande : il y a d'une part les destructions et dommages occasionnés par faits de guerre et les enlèvements de biens; il y a d'autre part le système complexe des spoliations effectuées par l'ennemi à la faveur de l'occupation et qui ont eu pour résultat de faire disparaître une partie substantielle du patrimoine belge tout en créant une inflation de signes monétaires ou de crédits non gagés.

* * *

* La conversion s'est faite sur la base de la parité existant en 1938 entre le belga et le dollar, soit belgas 5,928 pour un dollar. Notons que cette parité est très voisine de la moyenne annuelle des cours officiels du dollar à Bruxelles qui a été, en 1938, de belgas 5,899615 pour un dollar.

H4334-0007A

Si les renseignements qui suivent donnent une idée fidèle des pertes et dommages aux biens et aux personnes dus à la guerre, il paraît plus difficile de chiffrer la contribution de la Belgique à la victoire ou même la part réelle du fardeau de la guerre que le pays a porté.

Tout comme en 1914, la Belgique a été, en mai 1940, une des premières victimes de la ruée allemande vers l'ouest. Soucieuse de faire respecter l'intégrité de son territoire, elle avait non seulement renforcé depuis un certain temps tous ses moyens de défense mais elle avait aussi procédé, dès l'ouverture des hostilités en septembre 1939, à une mobilisation presque complète lui permettant de rassembler des effectifs de 550.000 hommes. Des crédits spéciaux furent accordés pour des ouvrages d'art et pour des travaux militaires exceptionnels.

On peut évaluer à quelque 9 milliards le coût de cette préparation essentielle à la défense du territoire belge.

La courte et tragique Campagne des 18 Jours, en mai 1940, vit l'armée belge aux prises avec un ennemi disposant de moyens d'attaque foudroyants et jusqu'alors inconnus. L'issue de cette lutte inégale allait placer le territoire métropolitain de la Belgique à la merci des Allemands pendant plus de quatre ans. Le matériel d'armement, l'équipement militaire, les stocks militaires furent pris comme butin de guerre.

A partir de ce moment, la contribution belge à la victoire allait changer d'aspect. D'un côté, le Gouvernement belge mettait sans réserve à la disposition de ses Alliés les immenses richesses naturelles de sa colonie. Au prix d'efforts incessants, celle-ci augmentait sa production et l'orientait conformément aux besoins de guerre des Alliés.

D'autre part, la lutte contre l'ennemi commun continuait à être menée à l'extérieur par le Gouvernement belge qui appelait sous les armes tous les Belges valides éparpillés dans le monde et mettait au service de la cause commune l'entièreté de sa flotte maritime; à l'intérieur, par les mouvements de résistance, dont l'appui prêté aux Alliés n'allait cesser de grandir.

Ainsi l'effort militaire initial, qui avait momentanément sombré dans le désastre de 1940, allait se poursuivre par un effort grandissant dans le domaine économique et sur le plan de la résistance.

En septembre 1944, le pays fut en grande partie libéré. Mais il acquérait une importance nouvelle comme base et comme théâtre d'opérations. Plusieurs provinces belges étaient ravagées par la sanglante bataille des Ardennes, tandis que plusieurs villes, particulièrement Anvers et Liége, étaient soumises à un bombardement intensif. Cependant, loin de se ralentir, l'effort s'accrut encore. Le port d'Anvers, le réseau routier et ferré, la main-d'œuvre, l'équipement industriel acquirent une importance décisive. Malgré son épuisement et malgré la disette, la Nation entière n'hésita pas à redoubler d'efforts, ainsi que le prouve notamment l'étendue même de ses prestations en Reverse Lend Lease et en Mutual Aid. Pour le Reverse Lend Lease, elles atteignent dollars : 169 millions et, pour le Mutual Aid, elles seront de l'ordre de Livres : 56 millions. Ainsi, parmi les Nations Unies, la Belgique déjà si éprouvée, a fourni une aide sensiblement plus considérable que celle qu'elle a reçue des Etats-Unis d'Amérique et de Grande-Bretagne; les prestations de ce dernier pays avaient d'ailleurs essentiellement pour objet la reconstitution et l'équipement des forces belges qui se préparaient à participer à la dernière phase de la lutte et à l'occupation de l'Allemagne. C'était pourtant, comme on vient de le montrer, une période d'épuisement, de souffrance et de disette, où la circulation fiduciaire avait atteint l'index 400 par rapport à septembre 1939.

---

* Voir les détails en annexe.

H4334-00078

Menacée d'une incontrôlable inflation, la Belgique parvint toutefois, par le blocage d'une partie considérable des avoirs liquides de la population, à réduire des deux tiers sa circulation fiduciaire. L'ensemble de ces sacrifices, consentis en vue d'assurer la victoire commune, ne peut évidemment se chiffrer adéquatement.

Tous les chiffres qui vont suivre ne révèlent que les pertes matérielles dues aux faits de guerre et à l'occupation ennemie; ils sont donc très éloignés de la totalité des dommages qui ont résulté pour la Belgique de l'agression allemande de 1940 — la seconde en vingt-six ans —. Malgré cela, ils atteignent un niveau impressionnant, surtout si l'on tient compte de l'exiguïté du territoire national, le plus peuplé relativement du monde, où un standard de vie aisé n'avait pu être atteint que par des prodiges d'activité, de parcimonie et d'ingéniosité.

Si la computation des dommages indirects n'avait été en règle générale rigoureusement éliminée, le total eût été encore considérablement accru. Tel qu'il est, il représente une évaluation de notre perte de patrimoine faite dans des conditions difficiles, mais avec un grand souci d'exactitude. La question de savoir si certains dommages indirects ne devraient pas être malgré tout pris en considération se pose cependant si l'on tient compte que, dans la plupart des pays belligérants n'ayant pas souffert de l'occupation, le potentiel industriel s'est accru dans de larges proportions, atteignant parfois 50 %, alors qu'en Belgique, du fait de l'occupation, ce même potentiel était considérablement réduit; il en résulte un préjudice nettement supérieur à la perte de patrimoine.

Le Gouvernement Belge croit devoir attirer ici même l'attention des Gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et du Gouvernement Provisoire de la République Française sur ce qu'une partie non négligeable des pertes belges par enlèvements aurait déjà pu être annulée si ses demandes d'envoi de prospecteurs, aux fins d'identification et de restitution avaient été accueillies dès le début de l'occupation de l'Allemagne. Au cours des longs mois qui se sont écoulés, de nombreux objets enlevés au patrimoine économique et culturel de la Belgique auraient ainsi pu être retrouvés, identifiés et en partie au moins restitués au pays qui en avait un pressant besoin. A présent, la question des restitutions, sur laquelle le Gouvernement Belge a, à plusieurs reprises, insisté et qu'il avait exposée tout spécialement dans son Memorandum remis, le 18 août 1944, à la Commission Consultative Européenne, reste encore sans solution. Les chances de recouvrement ont entretemps considérablement diminué et le retard ainsi imposé à la reprise économique du pays constitue un préjudice hors de toute proportion avec la valeur même des objets à recouvrer, sans compter les aspects juridiques et moraux du problème dont il ne paraît pas avoir été suffisamment tenu compte.

H4334 – 0008

ANNEXE AU PREAMBULE.

On trouvera ci-après quelques précisions au sujet des prestations de la Belgique en Mutual Aid et en Reverse Lend Lease.

Dès l'entrée des troupes alliées en septembre 1944, l'économie belge, épuisée cependant par quatre années d'occupation pénible, entreprit immédiatement de seconder les efforts des armées libératrices (Lend Lease et Mutual Aid).

Les prestations belges s'élèveront finalement à un montant de fr. b. environ 17,4 milliards. Elles s'étendent sur 2 périodes bien distinctes. La première débute au 3 septembre 1944 avec l'entrée des troupes alliées en Belgique et se termine au 8 mai 1945, date de la capitulation de l'Allemagne. La seconde période comprend, pour le Mutual Aid, les 6 mois qui suivent la capitulation allemande et pour le Reverse Lend Lease la période comprise entre cette date et celle de la proclamation officielle de la Victoire sur le Japon par le Président des Etats-Unis, le 2 septembre 1945.

Les chiffres repris au tableau ci-dessous ne sont que des estimations; d'une part, les renseignements précis ne parviennent aux services statistiques de l'Office of Mutual Aid que de 3 à 6 semaines après la fourniture des biens ou la prestation des services; d'autre part, le Mutual Aid se prolongera encore pendant près de six semaines à dater de la remise du présent rapport.

1. Généralités.

Mutual Aid.

Les fournitures de la Belgique à la Grande-Bretagne et au Canada s'élèvent à environ fr. b. 10 milliards. Une estimation provisoire des fournitures et prestations d'ordre militaire de la Grande-Bretagne en faveur des Forces Belges, donne un total de fr. b. 3,7 milliards pour la période comprise entre le 1er juin 1944 et le 8 novembre 1945. Cette somme a servi uniquement à des fins militaires; elle ne vient donc pas en déduction de notre effort de guerre, qui reste de fr. b. 10 milliards dans le cadre du Mutual Aid.

Jusqu'à présent, la Belgique n'a encore reçu aucune compensation des prestations qu'elle a effectuées en faveur des forces armées canadiennes.

Lend Lease et Reverse Lend Lease.

Les fournitures et prestations de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, en Reverse Lend Lease, s'élèvent à un total d'environ fr. b. 7,41 milliards, alors que les fournitures des Etats-Unis en Lend Lease ne représentent que fr. b. 2,2 milliards. L'excédent des prestations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'élève donc à fr. b. 5,2 milliards.

2. Aspect économique de l'effort belge.

Le relevé qui suit donne quelques indications sur l'importance des fournitures et des prestations de la Belgique. Remarquons que seules figurent dans ce relevé les fournitures et prestations qui, à la date du 31 juillet, étaient imputées définitivement; elles s'élèvent à 8,6 milliards, alors que le total atteint environ 12 milliards. Les prix indiqués sont particulièrement bas en raison de la politique des prix et des salaires poursuivie par le Gouvernement Belge; celle-ci a été rendue possible par l'octroi de subsides à la production agricole et industrielle.

H4334 – 0009

Relevé détaillé des dépenses comptabilisées et imputées au 31 juillet 1945.

	Mutual Aid	Lend Lease	Total	
	Total Fr.	Total Fr.	Francs	%
PRESTATIONS				
Communications :				
Ports	329.281.455	746.706.546	1.075.987.996	12,5
Canaux	50.981.676	45.749.770	96.731.446	1,1
Chemins de Fer.	960.736.149	1.458.191.287	2.418.927.436	28,1
Routes	114.309.293	64.277.498	178.586.791	2,1
Aérodromes	59.395.031	41.134.538	100 529.569	1,2
Téléphones	635	194	829	
Immeubles	333.072 805	94.032.952	427.105.757	5
Main-d'œuvre	621.249.433	187.745.988	808.995.421	9,4
Travail à façon	324.935.856	280.548.277	605.484.133	7
Claims	488.533	193.628	682.161	
Total. . .	2.794.450.861	2.918.580.678	5.713.031.539	66,4

	Mutual Aid	Lend Lease	Total	
	Total Fr.	Total Fr.	Francs	%
FOURNITURES				
Produits alimentaires	179.868.110	56 255.456	236.123.566	2,7
Industries extractives	191.378.054	122.531.538	313.909.592	3,6
Produits métallurgiques . . .	509.890.033	913.500.883	1.423.390.916	16,6
Industrie du verre et de la céramique	20.585.703	9.555.996	30.141.699	0,4
Industrie du bois	342.619.769	180 694.301	523.314.070	6,1
Industrie du papier.	9 018.556	11.741.259	20.759.815	0,2
Industrie chimique	134.415.112	64 075.048	198.490.160	2,3
Industrie textile.	60.394.693	52.281.099	112.675.792	1,3
Industrie des cuirs et peaux . .	25 316.180	2.961.853	28.278.033	0,3
Industries diverses	954 456	3.516.377	4.470.833	0,1
Total. . .	1.474.440.666	1.417.113.810	2.891.554.476	33,6
Total. . .	4.268.891.527	4 335.694.488	8.604.586.015	100
	49,6 %	50,4 %	100 %	

H4334 – 0010

Parmi les fournitures de marchandises, les combustibles ont pris une place assez importante comme l'indique le tableau ci-dessous; celui-ci donne une estimation des quantités de charbon fournies par la Belgique aux forces alliées, directement ou indirectement.

Pour la S.N.C.F.B. (transports militaires uniquement)	880.000 tonnes
Pour le chauffage des troupes	320.000 tonnes
Pour les contrats industriels passés par l'O.M.A. .	410.000 tonnes
Pour les ports (besoins militaires uniquement) . .	80.000 tonnes
Total :	1.690.000 tonnes.

Cela représente 15 % de la production totale actuelle de la Belgique, les besoins propres des charbonnages étant exclus.

Ces fournitures de charbon ont eu des conséquences particulièrement importantes au point de vue économique et social.

1° La population n'a pas reçu de charbon pendant l'hiver 1944-1945, et en recevra des quantités nettement insuffisantes pendant l'hiver 1945-1946.

2° Le manque de charbon a freiné particulièrement la reprise de nombreuses industries belges et notamment celles qui auraient pu contribuer à la restauration matérielle du pays.

3° Les industries belges qui travaillent normalement pour l'exportation, n'ont pas reçu de charbon du tout. Il en résulte, au point de vue du commerce extérieur de la Belgique, un déficit beaucoup plus considérable que la valeur du charbon qui aurait pu être consacré à ces industries, s'il n'avait pas été fourni aux armées alliées.

Les prestations de main-d'œuvre figurent également au premier rang de l'aide fournie aux armées alliées; ces prestations ont été faites dans des conditions très difficiles, dues notamment aux bombes volantes.

3. Aspect financier.

Les fournitures et les prestations de la Belgique dans le cadre des accords du Lend Lease et du Mutual Aid s'établissent donc approximativement à :

fr. b.	1945	15,2 milliards, soit
fr. b.	1938	10,2 milliards, soit
dollars	1938	345,0 millions.

Ce chiffre est établi, déduction faite des livraisons américaines dans le cadre du Lend Lease.

Au point de vue monétaire, cet effort a eu pour conséquence de provoquer une nouvelle augmentation de la circulation des billets émis par la Banque Nationale de Belgique. Certains résultats favorables des mesures draconiennes d'octobre 1944 ont été ainsi contrecarrés; c'est ainsi qu'au 30 septembre 1945, sur une circulation totale de 64 milliards, non moins de 28 milliards avaient en effet été mis en circulation par les forces alliées (14 milliards provenant des paiements effectifs des fournitures en Lend Lease et en Mutual Aid, et 14 milliards provenant des avances faites aux forces alliées pour le paiement de la solde des troupes). Il en est résulté une complication plus grande des problèmes de l'assainissement monétaire; la tâche du gouvernement dans sa lutte contre l'expansion anormale de la circulation a été d'autant plus ardue.

H4334 – 0011

CHAPITRE I

DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES DE BIENS

H4334 – 0012

I. 1.

Industrie et Commerce

Sous cette rubrique on examinera :

— les immeubles à usage industriel,
— le matériel et l'outillage,
— les stocks.

Les statistiques disponibles et les informations recueillies à la suite d'enquêtes récentes concernent exclusivement l'industrie et certains secteurs du grand commerce sans qu'il ait été possible, provisoirement du moins, de les dissocier. D'autre part, les dommages et les enlèvements se rapportant au commerce de détail sont classés au chapitre I, 10 « Immeubles et meubles, non compris dans une autre rubrique ».

A. IMMEUBLES.

En 1938, la valeur globale de remplacement des immeubles à usage industriel pouvait être estimée au minimum à fr. b. 20 milliards.

Les hostilités en 1940, les bombardements aériens ainsi que l'offensive allemande par les bombes volantes ont causé des dégâts considérables. Les plus graves ont été enregistrés dans le bassin fortement industrialisé de Liége où près de 1.300 bâtiments industriels et commerciaux doivent être considérés comme entièrement perdus. La région anversoise où, en raison des facilités de transport, se sont agglomérées de nombreuses exploitations industrielles, a également payé un lourd tribut qui se traduit par la destruction complète de quelque mille bâtiments industriels et commerciaux. Le tableau suivant, bien qu'incomplet, met en relief la répartition géographique de ces dommages.

Bâtiments industriels ou commerciaux

PROVINCE	NOMBRE DE BATIMENTS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX SINISTRÉS DU 10 MAI 1940 AU 10 MAI 1945						
	Restant à restaurer ou à reconstruire					Déjà complètement remis en état	**Total général**
	complètement détruits	gravement endommagés et non réparables	gravement endommagés mais réparables	légèrement endommagés	TOTAL		
Anvers	267	711	115	1.641	2.734	310	3.044
Brabant	444	246	53	364	1.107	392	1.499
Flandre Occidentale .	313	642	186	1.542	2.683	1.062	3.745
Flandre Orientale .	152	330	71	423	976	267	1.243
Hainaut	208	166	54	281	709	374	1.083
Liége	351	916	176	1.548	2.991	288	3.279
Limbourg	95	133	53	258	539	196	735
Luxembourg . . .	364	250	52	326	992	62	1.054
Namur	166	233	89	391	879	225	1.104
Royaume . . .	2.360	3.627	849	6.774	13.610	3.176	16.786

H4334 – 0013

Une enquête est en cours concernant les destructions d'immeubles. Les résultats partiels consignés dans le tableau suivant font apparaître des dommages immobiliers de l'ordre de 1.840 millions.

	Immeubles	Matériel			Stocks			Total général
	Destructions d'immeubles	Destructions	Enlèvements	Total	Destructions	Enlèvements	Total	
A. Industrie								
Industrie de l'azote	58	112	463	575	6	114	120	753
— de la chimie organique	17	10	3	13	5	6	11	41
— — minérale	30	25	5	30	10	8	18	78
— pharmaceutique	25	3	1	4	10	1	11	40
— des carrières	7	8	1	9	1	—	1	17
— du gaz	121	6	1	7	3	—	3	131
Commerce et industrie des produits du pétrole	45	62	20	82	64	60	124	251
Sidérurgie	191	215	188	403	40	15	55	649
Electricité	339	—	13	13	—	9	9	361
Industrie du verre	43	18	19	37	10	2	12	92
— du papier	35	30	—	30	3	—	3	68
— et com. diamantaire	74	5	34	39	—	276	276	389
Métaux non ferreux	100	15	20	35	15	587	602	737
Industrie et commerce du tabac en feuilles	18	8	3	11	14	12	26	55
Chaux, calcaires et dérivés	8	8	1	9	—	—	—	17
Industrie du vêtement et de la confection	3	2	1	3	1	15	16	22
Industrie de la distillation du charbon	—	29	2	31	2	2	4	35
Industrie des fabrications métalliques (1)	323	280	357	637	152	345	497	1.457
Industrie du caoutchouc	6	1	72	73	—	6	6	85
Fourrures, peaux	8	—	—	—	—	1	1	9
Industrie des arts graphiques et du livre	13	21	3	24	—	—	—	37
Horlogerie et bijouterie	85	—	1	1	—	5	5	91
B. Commerce								
Commerce de gros des minerais et métaux	218	3	—	3	18	—	18	239
Commerce de gros en papier	2	—	—	—	2	—	2	4
Commerce du lin en gros	33	13	—	13	23	4	27	73
Commerce de gros en verre	40	25	20	45	50	—	50	135
	1.842	899	1.228	2.127	429	1.468	1.897	5.866

N.B. — Tous les montants sont donnés en millions de francs.
(1) Réponses émanant de 1100 des 2400 entreprises interrogées.

Or, il manque encore à ce tableau certains compartiments pour lesquels les dégâts, quoique importants, ne sont pas encore connus avec précision : ainsi en est-il notamment de l'industrie textile, de différents secteurs de la fabrication métallique et des charbonnages, où les estimations provisoires arbitrent à ½ milliard le préjudice subi par les immeubles, le matériel et l'outillage réunis.

Dans ces conditions, en attendant que l'enquête soit terminée, force nous est de recourir à une estimation. Un montant de 2 milliards nous paraît modéré; il fait ressortir à 10 % le rapport entre les destructions et la valeur des immeubles en 1938. Rappelons que les immeubles concernant le commerce de détail et l'artisanat ne sont pas compris.

H4334 – 0014

B. MATERIEL ET OUTILLAGE.

Bien qu'aucune statistique d'ensemble ne soit disponible, les résultats partiels du recensement en cours, ainsi les enquêtes effectuées par différents services d'études économiques, permettent de fixer la valeur du matériel à

fr. b. 30 milliards en 1938.

Les dommages sont dus aux :

— enlèvements par les Allemands,
— destructions par faits de guerre.

1° Enlèvements par les Allemands.

Le tableau précédent, où figurent les résultats partiels de l'enquête en cours, chiffre les enlèvements à

fr. b. 1.228 millions.

On sera certainement en deça de la vérité en portant en compte une somme de fr. b. 1.300 millions au titre d'enlèvements de matériel industriel par les Allemands. D'autre part, dans l'artisanat qui compte quelque 130.000 entreprises affiliées, les métiers de forgeron, mécanicien, électricien, bronzier et blanchisseur ont été particulièrement affectés. Ces catégories, les plus importantes au point de vue de l'outillage, ont subi des pertes se montant à fr. b. 150 millions.

Au total, les enlèvements de matériel et d'outillage dans l'industrie et l'artisanat peuvent donc être fixés à fr. b. 1.450 millions, pour lesquels les Allemands ont offert des dédommagements monétaires, d'ailleurs prélevés à nos dépens, de l'ordre d'environ fr. b. 300 millions.

2° Destructions par faits de guerre.

Le rapport entre les destructions d'outillage et les destructions d'immeubles varie considérablement d'un cas à l'autre.

Parfois l'entrepreneur dont l'exploitation a été atteinte, a réussi à sauver son matériel, et à le mettre à l'abri. Parfois aussi le matériel a été plus éprouvé que les immeubles.

Néanmoins, compte tenu des dégâts survenus dans les charbonnages notamment, qui s'ajoutent aux résultats dès à présent acquis de l'enquête en cours, les destructions d'outillage peuvent être évaluées à fr. b. 1.200 millions, sans compter l'outillage de l'artisanat.

C. STOCKS.

La valeur annuelle des stocks d'avant-guerre était généralement estimée à 22-23 milliards de francs. Ce montant est certainement inférieur à la valeur des stocks existant au 10 mai 1940, parce que, depuis 1938, en raison de l'incertitude politique, on avait procédé en Belgique à l'augmentation systématique des stocks.

En partant néanmoins de ce montant, les matières premières et les produits en cours de fabrication représenteraient quelque 10 milliards, tandis que les 12 ½ milliards restants se trouveraient dans le commerce.

Environ 20 % de ces stocks sont restés dans le pays et n'avaient pas encore été consommés à la libération du territoire. Les 80 % restants, d'une valeur de fr. b. 18 milliards, ont disparu de notre patrimoine. Une partie a été détruite, une autre a été prélevée par l'occupant qui a utilisé différentes méthodes :

H4334 – 0015

— enlèvements sans indemnité des stocks de matières premières ou de produits finis,

— attribution, à son profit, de contingents exorbitants de fabrication,

— achats massifs effectués chez les détaillants par les militaires (*).

Une autre partie a été consommée sur place, soit par l'occupant, soit par la population. A vrai dire, la consommation des stocks par la population civile ne représente pas un dommage de l'ennemi. Toutefois, l'impossibilité de les renouveler et de procéder à un réapprovisionnement normal du pays du fait de l'occupation n'en constitue pas moins une perte de substance pour la collectivité.

Sur ces stocks, d'une valeur de 18 milliards, entièrement soustraits à l'économie belge, on peut estimer que les destructions particulièrement élevées en 1940 et en 1944 atteignent 600 millions de francs belges. D'autre part, des enlèvements de matières premières, à concurrence de 2,4 milliards environ, ont été opérés sans contrepartie aucune. A titre de renseignements, citons que :

— les réquisitions massives affectant l'industrie textile pendant le seul été 1940 ne furent pas inférieures à fr. b. 1 milliard. Le 1/3 du stock de coton brut et la 1/2 du stock de laine existant en Belgique au 10 mai 1940 disparurent ainsi; de nouveaux prélèvements, effectués en 1943 et 1944, causèrent un préjudice de fr. b. 300 millions,

— l'industrie des métaux non-ferreux subit des réquisitions pour plus de ½ milliard de francs,

— l'industrie diamantaire subit des réquisitions pour fr. b. 250 millions.

Sur les 15 milliards restants, on peut estimer que 9 milliards environ ont été consommés par la population civile belge, tandis que 6 milliards ont été accaparés par les Allemands et trouvent leur contrepartie en clearing.

Récapitulation.

Dommage au patrimoine industriel et commercial de la Belgique

(en millions d'unités monétaires)

	EVALUATION SUR LA BASE DE 1938		PERTES SUBIES PENDANT L'OCCUPATION												% de la perte par rapport à 1938
			Nature de la disparition						Contrepartie financière des enlèvements par les Allemands				Total		
			Destructions		Enlèvements par les Allemands		Stocks consommés et non remplacés		Sans indemnité		Clearing				
	Fr. b.	Dollars	Fr. b.	Dollars	Fr. b.	Dollars	Fr. b.	Dollars	Fr. b.	Dollars	Fr. b.	Dollars	Fr. b.	Dollars	
Immeubles	20.000	674,8	2.000	67,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	67,5	10
Matériel et outillage	30.000	1.012,1	1.200	40,5	1.450	48,9	—	—	1.150	38,8	300	10,1	2.650	89,4	9
Stocks. .	22.500	759,1	600 (1)	20,2	8.400 (2)	283,4	9.000	303,7	2.400	81,—	6.000	202,4	18.000	607,3	80
Total . .	72.500	2.446,-	3.800	128,2	9.850	332,3	9.000	303,7	3.550	119,8	6.300	212,5	22.650	764,2	

(1) Y compris pour fr. b. 17 millions de marchandises destinées à la Belgique et perdues en 1940 par suite de naufrage.

(2) Y compris pour fr. b. 55 millions de marchandises destinées à la Belgique et saisies sur steamers par les Allemands en 1940.

(*) Signalons, à titre d'exemple, que pendant les huit premiers mois de l'occupation, les autorités occupantes se sont opposées au rationnement des produits textiles afin de permettre aux civils et militaires allemands de s'approvisionner librement sur le marché belge.

H4334 – 0016

Le patrimoine industriel et commercial de la Belgique a subi une réduction nette de 30 % environ, imputable en ordre principal à l'accaparement des stocks par les Allemands; il n'a pas été possible de les renouveler de manière appréciable pendant l'occupation.

Le préjudice ne se borne toutefois pas à cela.

Les Allemands, en effet, ont prélevé une fraction importante de la production courante de l'industrie belge qui s'est poursuivie partiellement par la mise en œuvre de matières premières importées pendant l'occupation. C'est notamment la raison pour laquelle il est difficile de retrouver exactement la contrepartie des liquidations effectuées en clearing au titre des marchandises, parce que ces liquidations concernent à la fois les stocks existant en Belgique au 10 mai 1940 (matières premières, produits demi-finis et produits fabriqués) et la production industrielle belge réalisée indépendamment de ces stocks.

En outre, de nombreux secteurs ont subi des dommages indirects importants à la suite de la production forcée et de la politique des prix sous l'occupation. A différentes reprises, en effet, les Allemands ont imposé une diminution des prix de vente, alors même que des majorations de prix avaient été accordées pour les éléments du coût de revient. D'autre part, on mentionnera pour mémoire la détérioration anormale du matériel par suite du défaut d'entretien résultant de la pénurie de lubrifiants et d'autres matières d'approvisionnement; on signalera également la perte de productivité qui résulte de cette détérioration et qu'aggravent encore le manque d'outillage et l'arrêt des progrès techniques.

Enfin, dans plusieurs domaines, par leurs enlèvements de matériel et d'outillage, par la fermeture d'usines et la suppression de contingents de matières premières, les Allemands s'efforcèrent d'affaiblir, sinon d'éliminer, la concurrence de certaines industries belges.

H4334 – 0017

I. 2.

Transports maritimes et Cabotage.

Le montant total des pertes et dommages affectant les transports maritimes et le cabotage s'élève à fr. b. 1938, 2.041,1 millions, soit dollars : 68,92 millions, alors que le patrimoine pouvait être évalué en 1938 à fr. b. 2.923,10 millions, soit dollars : 98,3 millions.

Les destructions de bâtiments, voies ferrées et installations diverses de la Marine de l'Etat ont atteint :

en 1940 : 10,8 millions de fr. b. 1938,
en 1944 : 5,4 millions de fr. b. 1938 sur un patrimoine de 21,2 fr. b. (*) en 1938.

Les destructions d'outillage, approvisionnements et matériel divers de la Marine de l'Etat ont atteint :

en 1940 : 12,7 millions de fr. b. 1938,
en 1944 : 6,3 millions de fr. b. 1938 sur un patrimoine de 82,3 fr. b. (*) en 1938.

Les destructions de la flotte de pêche ont atteint :

en 1940 : 4,3 millions de fr. b. 1938 sur un patrimoine de 18,3 fr. b. (*) en 1938.

Les enlèvements d'outillage, approvisionnements et matériel divers de la Marine marchande ont atteint :

en 1940 : 17,1 millions de fr. b. 1938 sur un patrimoine de 73,8 fr. b. (*) en 1938.

(*) En millions

Transports maritimes et cabotage

DESCRIPTION	SITUATION EN 1938			DOMMAGES SUBIS																Totaux		
				Soustraits				Détruits				Endommagés				Restitués						
	Quantité	Valeur 1938 (*)		Année	Quantité	Valeur 1938 (*)		Année	Quantité	Valeur 1938 (*)		Année	Quantité	Valeur 1938 (*)		Année	Quantité	Valeur 1938 (*)		Quantité	Valeur 1938 (*)	
		Fr. b.	Dollars			Fr. b.	Dollars			Fr. b.	Dollars			Fr. b.	Dollars			Fr. b.	Dollars		Fr. b.	Dollars
Marine de l'Etat																						
Paquebots	9	240	8,1					1940	2	93	3,1									2	93	3,1
Navires de pilotage, de surveillance, garde-pêche, hydrographes	19	22,725	0,8	1940	6	17,325	0,6	1940 1944	3 1	1,275 0,425	0,05 0,01									10	19,025	0,66
Bateaux de passage, phares, pilotes	23	75,400	2,5	1940	7	25,800	0,9	1940 1944	6 2	22,800 7,900	0,8 0,3									15	56,500	2,
Vedettes rapides et vedettes	6	3 290	0,1	1940	1	1,310	0,05	1940 1944	4 1	1,600 0,380	0,05 0,01									6	3,290	0,11
Remorqueurs	2	6,400	0,2	1940	1	3,300	0,1													1	3,300	0,1
Canots de sauvetage, de pilotage	17	5,650	0,2					1940 1944	10 5	3,280 1,640	0,1 0,05									15	4,920	0,15
Marine marchande																						
Navires marchands	100	2275,310	76,8	1940	9	230,250	7,8	1940 1944	38 24	966 584	32,6 19,7	1944	9	40	1,3	1945	3	59,737	2,	77	1760,513	59,4
Flotte de pêche																						
Bateaux de pêche	481	284,328	9,6	1940	56	21,410	0,7	1940	120	62,476	2,1	1944	86	16,729	0,6					262	100,615	3,4
Total		2931,103	98,3			299,395	10,15			1745,776	58,87			56,729	1,9			59,737	2,		2041,163	68,92

(*) En millions de ...

H4334 - 0018

H4334 – 0019

I. 3.

Dans une première partie, on examine les ports, ouvrages et installations portuaires, dans une seconde, les dommages affectant les rivages et les dunes.

I. PORTS, OUVRAGES ET INSTALLATIONS PORTUAIRES.

Le montant des dommages s'élève à fr. b. 931,3 millions, alors que la valeur totale atteint fr. b. 4.364 millions.

Les destructions ont été occasionnées par des faits de guerre ou par l'occupation. On donnera pour chaque port, un aperçu de la nature des dommages et quelques indications sur le montant des sommes nécessaires pour rétablir les lieux dans leur état primitif. Ces sommes comprennent, outre les dépenses pour la reconstruction des ouvrages détruits ou endommagés, les débours faits ou à faire pour effectuer les réparations provisoires et pour enlever les ouvrages militaires élevés sur les dépendances des ports.

1) **Anvers.**

Montant des dommages : fr. b. 455 millions.
Valeur du port (Etat et Ville) : fr. b. 2.378 millions.

2) **Blankenberghe.**

Montant des dommages : fr. b. 14 millions.
Valeur des ouvrages et des installations : fr. b. 50 millions.
Les destructions s'étendent aux murs de quai — dont la totalité est détruite (270 m.) — aux estacades, embarcadère, maçonneries, charpentes, écluses.

3) **Bruxelles.**

Montant des dommages : fr. b. 32,5 millions.
Valeur du port : fr. b. 280,6 millions.

Ci-dessous, un aperçu des principales destructions :

Matériel et ouvrages d'art.

Détruits ou gravement endommagés		Existant en 1940	
a. Ponts	3	5	
b. Quais	1.245 m.	10.846	m.
c. Bâtiments	7	14	
d. Grues	4 (de 2 à 4 T.)	54	(de 1 ½ à 10 T.)
e. Pontons	6 (fer et bois)	28	(fer et bois)
f. Yacht	1	1	
g. Rails de grues	60 m.	4.610	m.
h. Voûtement de la Senne	105 m.	2.060	m.
i. Revêtement des talus	15 m.	615	m.

H4334 – 0020

4) **Gand.**

Montant des dommages : fr. b. 76,5 millions.
Valeur du port : fr. b. 450 millions.

5) **Liége.**

Montant des dommages : fr. b. 3,2 millions.
Valeur du port : fr. b. 150 millions.
Voici un aperçu des principales destructions :

Ouvrages d'art.

Détruits ou gravement endommagés	Existant en 1940
a. Ponts 4	4
b. Murs de quai 201 m. (3 quais)	5.683 m. (18 quais)

6) **Nieuport.**

Montant des dommages : fr. b. 113,2 millions.
Valeur du port fr. b. 130 millions.
Les destructions ont atteint gravement les ponts, barrages, murs de quai, estacades, ducs d'Albe, digues, revêtements des talus, embarcadères, clôtures, maçonneries et charpentes diverses. L'occupant a échoué, dans le chenal, des obstacles divers (bateaux en fer et en béton, plateaux de fascinages, grues); ceci a provoqué l'ensablement.

Principaux ouvrages d'art.

Détruits ou gravement endommagés	Existant en 1940
a. Ponts 3	9
b. Barrages 1	5
c. Quais (longueur) 800 m.	840 m.

7) **Ostende.**

Montant des dommages : a. Port de l'Etat : fr. b. 65,0 millions;
b. Port de la Ville d'Ostende et Port de Pêche : fr. b. 75,8 millions;
Valeur du port: a. Port de l'Etat: fr. b. 200 millions;
b. Port de la Ville d'Ostende et Port de Pêche: fr. b. 125 millions.
Les destructions ont atteint les ponts, écluses, murs de quais, estacades, digues, revêtements des talus, pavages, maçonneries, charpentes, appareils de manœuvre des ouvrages, embarcadères, écluses. Des bateaux sont échoués dans le chenal.
Voici un aperçu des principaux ouvrages détruits ou gravement endommagés :

Matériel et ouvrages d'art.

Détruits ou endommagés	Existant en 1940
Port de l'Etat :	
a. Ponts 6	6
b. Murs de quai (long.) 3.000 m.	4.000 m.
c. Phare 1	1
d. Bateau de sauvetage 1	1
e. Grues 10	13

H4334 – 0021

Détruits ou endommagés		Existant en 1940
Port de la Ville d'Ostende :		
a. Ponts	2	4
b. Murs de quai (long.)	1.100 m.	4.300 m.
c. Hangars	1	6
d. Grues	6	17
Port de Pêche :		
a. Ecluse	1	1
b. Murs de quai (long.)	1.500 m.	1.500 m.
c. Minque (entièrement détruite)	1	1
d. Cabines de l'écluse (gravement endommagées)		
e. Cabines et appareils de manœuvre des slipways détruits.		

8) **Zeebrugge.**

Montant des dommages : fr. b. 95,8 millions.
Valeur du port : fr. b. 600 millions.

Matériel et ouvrages d'art.

Détruits ou gravement endommagés		Existant en 1940
1. Môle	2.000 m.	2.000 m.
2. Murs de quai	450 m.	750 m.
3. Bâtiments d'habitation	18	18
4. Hangars	3	6
5. Grues électriques	10	22
6. Remorqueurs	2	2
7. Vedettes à moteur	1	1
8. Bigues (1,5 T., 55 T. et 100 T.)	3	3
9. Grue flottante	1	1
10. Phare	1	1
11. Stations de transformation du courant électrique	2	2
12. Tous les câbles électriques pour grues, éclairage, téléphones, conduites d'eau et vannes sur de longueur	1.500 m.	existant avant guerre
13. Palace-Hôtel		id.
14. Bâtiments d'administration avec sémaphore		id.
15. Estacades avec feux rouge et vert		id.
16. Embarcadère pour remorqueurs		id.
17. Chambres des machines des écluses		id.
18. Ateliers et magasins avec station de transformation		id.

H4334 – 0022

Récapitulation des ports.

	Dommages (en millions)	Valeur totale en 1938 et en millions de francs (terrains non compris)
1. Port de Nieuport	113,2	130,0
2. Port d'Ostende :		
Etat	65,0	200,0
Ville et Port de Pêche . . .	75,8	125,0
3. Port de Blankenberghe	14,0	50,0
4. Port de Gand	76,5	450,0
5. Port d'Anvers	455,0	2.378,0
6. Port de Liége	3,2	150,0
7. Port de Bruxelles	32,5	280,6
8. Port de Zeebrugge	95,8	600,0
	931,0	4.363,6

II. RIVAGES DE LA MER ET DUNES.

Montant des dommages : fr. b. 1938 : 16,6 millions.

Les destructions ont été occasionnées par des faits de guerre et par l'occupation.

Elles consistent principalement dans la détérioration des digues de mer, promenoirs, perrés, escaliers d'accès, garde-corps et revêtements de consolidation des talus. Ces revêtements, promenoirs et digues de mer avaient en 1940 une longueur totale de 32.450 m. et sont plus ou moins endommagés sur toute leur longueur. Dans les dunes, les destructions ont atteint les plantations et les terrassements par le creusement de tranchées et l'installation d'ouvrages militaires. Les dunes ont un développement de 67 km.; elles sont criblées d'ouvrages de défense et d'obstacles.

La valeur au taux de 1938 des ouvrages et plantations existant en 1940 était la suivante :

a) rivages de la mer fr. b. 170,6 millions.

b) dunes . . . fr. b. 11,2 miliions,

Total . fr. b. 181,8 millions.

RECAPITULATION GENERALE.

(en millions d'unités monétaires)

	Valeur totale 1938		Dommages	
	Francs belges	dollars	Francs belges	dollars
I. Ports, ouvrages et installations portuaires	4.363,6	147,2	931,0	31,4
II. Rivages de la mer et dunes. . . .	181,8	6,1	16,0	0,6
Total	4.545,4	153,3	947,0	32,0

H4334 – 0023

I, 4.

Chemins de fer et Transports intérieurs par eau, Aéronautique civile et Transports automobiles, Bâtiments, Matériel, Outillage.

Sous cette rubrique on expose successivement les dommages subis par :

— le matériel roulant ferroviaire, soit fr. b.	2.554,3	millions ou dollars	86,2	millions.
— la batellerie,	881,0	»	ou dollars 29,7	»
— le charroi automobile,	3.111,0	»	ou dollars 105,4	»
— le matériel de transport volant,	38,0	»	ou dollars 1,3	»
— les voies, ouvrages d'art, bâtiments et signalisations,	4.785,0	»	ou dollars 161,4	»
— les outillages, approvisionnements et matériel divers,	888,0	»	ou dollars 29,9	»
Soit un total de fr. b.	12.257,3	millions ou dollars	423,9	millions.

A. MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE.

Les chemins de fer constituent un des secteurs de l'économie belge qui ont le plus souffert de l'occupation allemande et des hostilités qui se sont déroulées sur le territoire national. Les dommages se sont traduits à la fois par

— des pertes en capital,
— des pertes en revenus.

1° **Les pertes en capital** concernent principalement :

a) les réquisitions et les enlèvements auxquels les Allemands ont procédé massivement dès le début de l'occupation. C'est ainsi notamment qu'ils se sont empressés d'effectuer des prélèvements sur le parc de locomotives, prétendument au titre de récupération de toutes les locomotives allemandes qui avaient été cédées à la Belgique après l'autre guerre, dans le cadre des réparations;

b) les dommages imputables à des faits de guerre proprement dits et qui se sont notablement intensifiés en 1944, ainsi les destructions de locomotives par des avions alliés lors de la recrudescence de l'offensive aérienne sur le continent à partir du printemps 1944.

Dans aucun de ces cas, les établissements ou organismes lésés n'ont touché de compensation monétaire ni à titre de réquisition ni par l'entremise du clearing ni à aucun titre quelconque.

2° **Les pertes en revenus** proviennent principalement des transports gratuits requis par la Wehrmacht; ces pertes résultent également de la politique des prix imposée par

H4334 – 0024

l'occupant. Ces prestations et ces frais exceptionnels n'ont pu être supportés par les organismes intéressés qu'en ayant recours à des avances du Trésor.

Dans ce chapitre, on examinera les enlèvements et les destructions totales ainsi que les dommages par faits de guerre; les pertes et les frais exceptionnels seront traités sous le chapitre V « Toutes autres réclamations ».

Dommages et pertes en matériel roulant ferroviaire

CATÉGORIE DE BIENS	Patrimoine d'avant-guerre			Dommages et pertes					
	Quantité	Valeur en millions		Quantité			Valeur en millions		
		Francs belges	$ U. S. A.		Chiffres absolus	En % du total	Francs belges		$ U. S. A.
							Chiffres absolus	En % du total	
Locomotives à vapeur	3.823	1.708	57,6	A	952	24,9	409	23,9	13,8
				B	1.257	32,9	92	5,4	3,1
				C	2.209	57,8	501	29,3	16,9
Tenders	2 545	190	6,4	A	622	24,4	46	24,2	1,5
				B	177	6,9	4	2,1	0,1
				C	799	31,3	50	26,3	1,7
Autorails et automotrices . . .	321	162	5,5	A	28	8,7	44	27,1	1,5
				B	240	74,7	35	21,6	1,2
				C	268	83,4	79	48,7	2,7
Voitures et fourgons à voyageurs.	9.071	1.582	53,4	A	2.889	31,8	552	34,9	18,6
				B	2.404	26,5	51	3,2	1,7
				C	5.293	58,3	603	38,1	20,3
Wagons et fourgons à marchandises	119.038	2.076	70,0	A	69.932	58,7	1.211	58,3	40,9
				B	8.409	7,1	76	3,7	2,6
				C	78.341	65,8	1.287	62,–	43,4
Tramways électriques : voitures motrices	2.672	735	24,8	A	52	1,9	15	2,–	0,5
				B	725	27,1	14	1,9	0,5
				C	777	29,–	29	3,9	1,0
Tramways électriques : voitures remorquées	1.041	48	1,6	A	50	4,8	2	4,2	0,1
				B	281	27,–	0,3	0,6	0,01
				C	331	31,8	2,3	4,8	0,1
Trolleybus	118	37	1,2	A	9	7,7	2,7	7,3	0,1
				B	11	9,3	0,3	0,8	0,01
				C	20	17,–	3	8,1	0,1
Totaux. . .		6.538	220,5				2.281,7	34,4	77,0
							272,6	4,6	9,2
							2.554,3	39,–	86,2

A : Réquisitions ou enlèvements par les Allemands ou destructions par faits de guerre.

B : Endommagés par faits de guerre.

C : Montant des dommages et pertes subis par A + B.

Répartition des dommages dans le temps.

Année	Nature du dommage	Locomotives à vapeur		Tenders		Autorails et automotrices		Voitures et fourgons à voyageurs		Wagons et fourgons à marchandises		Tramways électr. voitures motrices		Tramways électr. voitures remorquées		Trolleybus		TOTAL Valeur en millions	
		Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	Quantité	Valeur en millions de fr. belges	fr. belges	$ U. S. A.
1940	A	840	370,2	563	42	5	3	1.922	415,83	65.757	1.144	—	—	—	—	—	—	1.975,03	66,7
	B	1	0,3	—	—	1	0,3	10	1,33	40	0,7	2	0,88	—	—	—	—	3,51	0,1
	C	30	1,1	1	0,03	56	2,5	237	5,17	645	4,43	76	1,96	6	0,005	—	—	15,195	0,5
	D	871	371,6	564	42,03	62	5,8	2.169	422,33	66.442	1.149,1	78	2,84	6	0,005	—	—	1.993,735	67,3
1941	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	B	2	0,7	1	0,07	—	—	15	2,12	66	1,05	—	—	—	—	—	—	3,94	0,1
	C	16	1,6	2	0,05	16	1,43	178	7,78	829	11,31	8	1,18	—	—	—	—	23,35	0,8
	D	18	2,3	3	0,12	16	1,43	193	9,90	895	12,36	8	1,18	—	—	—	—	27,29	0,9
1942	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	B	2	0,7	1	0,07	—	—	13	1,54	59	0,95	—	—	—	—	—	—	3,26	0,1
	C	16	1,3	2	0,05	15	1,27	61	2,56	261	2,70	18	1,02	—	—	—	—	8,90	0,3
	D	18	2	3	0,12	15	1,27	74	4,10	320	3,65	18	1,02	—	—	—	—	12,16	0,4
1943	A	—	—	—	—	—	—	20	2,06	—	—	40	10,5	50	2,07	9	2,78	17,41	0,6
	B	8	2,8	4	0,28	1	2,3	64	8,43	291	4,67	—	—	—	—	—	—	18,48	0,6
	C	69	6,6	10	0,25	3	0,05	120	5,33	507	5,15	44	1,43	5	0,02	—	—	18,83	0,6
	D	77	9,4	14	0,53	4	2,35	204	15,82	798	9,82	84	11,93	55	2,09	9	2,78	54,72	1,8
1944	A	—	—	—	—	—	—	12	7,59	—	—	—	—	—	—	—	—	7,59	0,3
	B	57	20	30	2,04	14	22,37	472	63,55	2.140	34,68	10	4,04	—	—	—	—	146,68	5,-
	C	620	47,3	83	2	136	18,26	1.166	15,34	3.119	25,55	449	7,08	103	0,07	3	0,07	115,67	3,9
	D	677	67,3	113	4,04	150	40,63	1.650	86,48	5.259	60,23	459	11,12	103	0,07	3	0,07	269,94	9,2
1945	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	B	42	14,5	23	1,55	7	16	361	48,81	1.579	25,12	—	—	—	—	—	—	105,98	3,6
	C	506	33,9	79	2	14	11,22	642	15,05	3.048	27,03	130	0,71	167	0,14	8	0,14	90,19	3,-
	D	548	48,4	102	3,55	21	27,22	1.003	63,86	4.627	52,15	130	0,71	167	0.14	8	0,14	196.17	6,6

A : Biens soustraits par les Allemands.
B : Biens totalement détruits par faits de guerre.
C : Biens endommagés.
D : Totaux.

H4334 – 0025

H4334 – 0026

Récapitulation.

	En millions de francs belges	dollars
Montant des pertes par suite de réquisitions ou enlèvements par les Allemands, ou par suite de faits de guerre	2.281,7	77,0
Montant des dommages partiels par suite de faits de guerre .	272,6	9,2
	2.554,3	86,2

B. BATELLERIE.

Les dommages subis par la flotte intérieure belge se présentent sous des aspects divers :

— réquisitions et enlèvements par les Allemands,

— dégâts partiels ou totaux par suite de faits de guerre,

— détérioration anormale du matériel.

Ces trois postes constituent des pertes en capital. On les examinera ci-dessous tandis que les travaux de renflouement et les prestations effectuées et non payées (notamment les transports de marchandises) seront examinés au chapitre V « Toutes autres réclamations ».

1° Pertes totales.

La flotte intérieure belge de composait en 1939 de :

— 7.976 bateaux et engins fluviaux
jaugeant 2.534.973 tonnes
d'une puissance de 127.521 C.V.

— 462 remorqueurs
développant une puissance de 44.400 C.V.

La valeur globale du matériel était estimée à :

fr. b. 1938 , . 2.250 millions.
dollars 1938 . . 75,9 millions.

Le nombre des bâtiments d'intérieur dont la perte doit être considérée comme totale et définitive est de :

— 1.150 bateaux fluviaux, soit 14,4 %
jaugeant environ 512.500 tonnes, soit 20,2 %
avec une puissance de 38.500 C.V., soit 30,2 %

— 45 remorqueurs, soit 9,8 %
d'une puissance de 4.950 C.V., soit 11,1 %

Ces 1.195 unités représentaient, en 1938, une valeur de :

fr. b. 1938 . . 451 millions.
dollars 1938 . . 15,2 millions.

Remarquons, d'autre part, que par la réquisition des bâtiments de la flotte rhénane belge — les meilleurs de la flotte intérieure belge — les Allemands ont voulu éliminer la concurrence de la batellerie rhénane belge.

H4334 – 0027

2° **Dommages partiels.**

Le nombre des bateaux sinistrés partiellement se décompose comme suit :

— 2.640 bateaux fluviaux pour fr. b. 110 millions.
— 550 bateaux fluviaux pour fr. b. 50 millions.

La réparation aurait exigé, en 1938, une dépense totale de :

fr. b. 1938 . . 160 millions.
dollars 1938 . . 5,4 millions.

3° **Détérioration anormale du matériel.**

Il y a lieu également de tenir compte de l'excessive détérioration du matériel fluvial du chef de son usage anormal et intensif et du manque d'entretien imputable aux circonstances de guerre.

Cette détérioration anormale peut être fixée à environ 15 % de la valeur du matériel. Calculée sur la valeur totale de ce matériel en 1938, défalcation faite de la valeur des unités à considérer comme définitivement perdues, cette détérioration ressort à environ :

fr. b. 1938 . . 270 millions.
dollars 1938 . . 9,1 millions.

4° **Récapitulation.**

	Valeur en millions de francs belges	dollars
Pertes totales	451	15,2
Dommages partiels	160	5,4
Détérioration du matériel	270	9,1
Total	881	29,7

C. CHARROI AUTOMOBILE.

Le parc automobile belge a également payé un lourd tribut à la guerre et à l'occupation puisque sa valeur estimée à fr. b. 6 milliards en 1938 s'est réduite de plus de moitié par suite des réquisitions, enlèvements ou destructions par faits de guerre.

H4334 – 0028

Dommages et pertes du charroi automobile.

Catégorie de biens	Patrimoine d'avant guerre			Année	Dommages et pertes				
	Quantité	Valeur en millions			Quantité		Valeur en millions		
							francs belges		dollars U. S. A.
		francs belges	dollars U. S. A.		chiffres absolus	en °/₀ du total	chiffres absolus	en °/₀ du total	
Voitures.	156.131	3.120,50	105,3	1940	33.000	21,1	660	21,1	22,3
				1941	7.000	4,5	140	4,5	4,7
				1942	9.000	5.8	180	5,8	6,1
				1943	12.000	7,7	240	7,7	8,1
				1944	15.763	10,1	326	10,4	11.0
				1945					
				tot.	76.763	49,2	1.546,00	49,5	52,2
Autobus-Autocars. . .	2.156	256,65	8,7	1940	700	32,5	82,6	32,2	2,8
				1941	150	7,—	17,7	7,—	0,6
				1942	200	9,3	23,6	9,2	0,8
				1943	300	13,9	35,4	13,7	1,2
				1944	372	17,3	43,21	16,8	1,4
				1945					
				tot.	1.722	80,—	202,51	78,8	6,8
Camions et Camionnettes	85.208	2.331,12	78,6	1940	18.000	21,1	487,62	20,9	16,5
				1941	4.000	4,7	108,36	4.6	3,6
				1942	5.000	5,9	135,45	5,8	4,6
				1943	7.000	8,2	189,63	8,1	5,7
				1944	8.907	10,4	241,37	10,4	8,2
				1945					
				tot.	42.907	50,3	1.162,43	49,8	38,6
Motocyclettes	67.016	297,44	10 0	1940	18.000	26,8	83,47	28,1	2,8
				1941	4.000	6,—	18,55	6,2	0,6
				1942	5.000	7,5	23,18	7,8	0,8
				1943	7.000	10,4	32,46	10,9	1,1
				1944	9.227	13,8	42,77	14,4	1,5
				1945					
				tot.	43.227	64,5	200,43	67,4	6,8
Total général		6.005,71	202,6	1940			1.313,69	21,9	44,3
				1941			284,61	4,7	9,6
				1942			362,23	6,0	12,2
				1943			497,49	8,3	16,8
				1944			653,35	10,9	22,5
				1945					
				tot.			3.111,37	51,8	105,4

Ces chiffres comprennent, à concurrence de 550 millions de francs, les véhicules automobiles réquisitionnés par l'armée belge en 1939-1940 et qui ont été détruits au cours des hostilités ou enlevés par les Allemands comme butin de guerre.

A partir du mois de mai 1942, le Ministère des Finances a émis des « certificats automobiles » spéciaux pour payer les véhicules réquisitionnés par l'autorité allemande.

H4334 – 0029

A la fin du mois d'août 1944, leur montant atteignait fr. b. 173 millions alors que, pour les trois années de 1942 à 1944, les pertes et dommages — dont une certaine fraction, il est vrai, résulte de faits de guerre — se chiffrent à 1 ½ milliard. C'est dire dans quelle mesure les Allemands ont procédé à des enlèvements de matériel automobile sans indemnisation d'aucune sorte.

Dans ces conditions, la contre-valeur monétaire payée depuis 1940 aux propriétaires dépossédés peut s'estimer à environ 1 milliard de francs, dont :

— fr. b. 550 millions, payés par le Ministère de la Défense Nationale,

— fr. b. 173 millions, en « certificats automobiles »,

— fr. b. 300 millions environ de réquisitions que, avant la mise en application du système des « certificats automobiles », les Allemands avaient payées au moyen des frais d'occupation.

Les dommages s'élèvent donc à plus de 3.111 millions de fr. b. 1938, soit 105,4 millions de dollars, pour lesquels les particuliers ont touché environ 1 milliard de fr. b. 1938, soit dollars 35 millions environ.

D. MATERIEL DE TRANSPORT VOLANT.

Douze avions civils de transport, sur les 21 que comptait la Belgique, ont disparu. Quatre ont été détruits au sol en 1940, les huit autres, d'une valeur totale de fr. b. 24,8 millions, ont été saisis en 1940 par la Commission italienne d'Armistice à Alger.

Cet appauvrissement se chiffre à :

fr. b.	1938 . .	38	millions,
dollars	1938 . .	1,3	million.

et il n'a comporté aucune contrepartie monétaire

E. VOIES, OUVRAGES D'ART, BATIMENTS ET SIGNALISATIONS.

1° Transports ferroviaires et aériens.

D'après l'inventaire des biens de l'Etat, la valeur des voies, ouvrages d'art, bâtiments et signalisations pouvait être estimée à :

fr. b.	1938 . .	12,76	milliards,
dollars	1938 . .	430,5	millions.

Les dommages sans contrepartie monétaire aucune se sont élevés à :

fr. b.	1938 . .	3,25	milliards,
dollars	1938 . .	109,6	millions.

H4334 – 0030

Ils se répartissent dans le temps comme suit :

1940	782	millions de francs
1941	968	
1942	273	
1943	137	
1944	720	
1945	374	
Total :	3.254	

Ces dommages se rapportent, pour la plus grande partie, aux destructions de voies, ouvrages d'art et bâtiments des chemins de fer et s'élèvent à :

fr. b. 1938 . . 2.841 millions.

Les dégâts à la Régie des T.T. atteignent

fr. b. 1938 . . 324 millions.

Le reliquat se rapporte à l'Administration des Postes, l'Aéronautique, les Compagnies de Tramways et l'Institut National de Radiodiffusion.

2° **Transports fluviaux.**

En 1938, la valeur des fleuves et des rivières navigables, ainsi que des canaux (y compris les ponts régis par les services des voies navigables) avait été évaluée à :

fr. b. 1938 . . 5.734 millions,
dollars 1938 . . 193,5 millions.

Le montant des dommages aux voies navigables (fleuves, rivières et canaux) s'élève à fr. b. 1938, 1.531 millions. Sont inclus dans ce chiffre les dommages aux ponts régis par les services des voies hydrauliques.

Cette somme comprend la dépense faite ou à faire pour rétablir dans leur état primitif les ouvrages et les installations détruits ou endommagés, pour déblayer les débris des ouvrages détruits, pour exécuter les réparations provisoires — y compris les ponts provisoires —, enfin pour démolir les ouvrages militaires construits sur les dépendances des voies navigables.

Les destructions ont été occasionnées par des faits de guerre, par le fait de l'occupant et par des actes de sabotage. Elles ont atteint principalement les ouvrages d'art — ports, écluses, barrages, murs de quai — ainsi que d'autres ouvrages tels que : équipement électrique, bâtiments, estacades, revêtements de talus, terrassements, plantations, etc.

Le tableau suivant donne un aperçu des principales destructions :

	Quantité d'ouvrages détruits ou gravement endommagés	Quantité existant en 1940
1) Ponts	804	927
2) Ecluses	73	240
3) Barrages	34	95
4) Quais (longueur) . .	5.265 m.	76.933 m.
5) Arbres	28.263	112.874
6) Bâtiments	223	284 (1)

(1) Bâtiments des canaux de Louvain à la Dyle, de Bruxelles au Rupel, de l'Espierre, de Bruges à Zeebrugge et de ceux gérés par l'Office de la Navigation.

H4334 – 0031

Récapitulation.

Catégorie	Patrimoine en 1938 en millions		Pertes et dommages en millions	
	Francs belges	Dollars U. S. A.	Francs belges	Dollars U. S. A.
Transports ferroviaires et aériens	12.760	430,5	3.254	109,8
Transports fluviaux .	5.734	193,5	1.531	51,6
Total . . .	18.494	624,0	4.785	161,4

F. OUTILLAGE, APPROVISIONNEMENTS ET MATERIEL DIVERS.

L'inventaire révèle l'existence de biens atteignant une valeur de 1,21 milliard de francs ou 40,8 millions de dollars. Les 3/4 en valeur de ce matériel d'exploitation ont été enlevés ou réquisitionnés par les Allemands sans contrepartie monétaire.

Années	Biens enlevés par les Allemands en millions de francs belges	Biens détruits en millions de francs belges	Total valeur en millions	
			francs belges	dollars U.S.A.
1940	142	92	234	7,9
1941	4	20	24	0,8
1942	30	10	40	1,3
1943	270	8	278	9,4
1944	13	236	249	8,4
1945	1	62	63	2,1
Total	460	428	888	29,9

Les dommages ont spécialement affecté les chemins de fer, ainsi que le met en évidence le tableau suivant :

H4334 – 0032

ORGANISME PROPRIETAIRE ET NATURE DES BIENS	QUANTITES soustraites par l'ennemi	QUANTITES existant en stock avant guerre
Société Nationale des Chemins de fer belges		
— Machines-outils de tous types	125 machines	4.600 machines
— Trains-ateliers avec outillage	9 trains (50 wagons) ≒ 100 machines-outils	10 trains
— Groupes Diesel électrogènes sur wagon (100 KVA)	1 groupe	2 groupes
— Grues à vapeur de relevage de 35 tonnes	2 grues	4 grues
— Trains de secours avec outillage (composition: 1 voiture et 2 wagons)	14 trains	52 trains
— Rails de profils divers avec accessoires	65.525 tonnes	11.350 tonnes (1)
— Traverses (en bois et métalliques) pour pose de voie.	855.000 traverses	540.000 trav. (2)
— Appareils de voie (aiguillages, etc.)	6.845 tonnes	7.260 tonnes (3)
— Métaux non-ferreux (étain, bronze, cuivre, antimoine)	200 tonnes	690 tonnes
— Charbons	4.750 tonnes	125.000 tonnes
— Pièces de rechange pour locomotives	200 tonnes	400 tonnes
— Articles de consommation générale (couleurs, brosses, produits réfractaires, textiles, verreries, caoutchouc, cuir, etc.)	100 tonnes	1.000 tonnes
— Petit outillage (compas, clefs, scies, limes, mèches, etc.)	35 tonnes	500 tonnes
— Bois exotiques et indigènes	3.000 m3	20.000 m3
Régie des Télégraphes et des Téléphones		
— Poteaux pour pose de lignes aériennes	48.895 poteaux	57.310 poteaux
— Matériel de ligne (fil de bronze, ferrures, isolateurs).	760 tonnes	1.235 tonnes
— Câbles téléphoniques	668 km.	1.023 km.
— Postes téléphoniques d'abonnés	71.630 postes	109.595 postes
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux		
— Voies vicinales avec accessoires	450 km.	4.769 km. (4)

(1) 1.366.000 tonnes de rails déjà posés, non compris.
(2) 18.456.000 traverses déjà posées, non comprises.
(3) 257.960 tonnes d'appareils de voie déjà posés, non compris.
(4) Voies posées.

H4334 - 0033

I. 5.

Chemins et Routes

La valeur totale des ouvrages d'art, chaussées, pistes cyclables, plantations, etc. des routes était en 1938, de fr. b. 2.511 millions, soit 84,7 millions de dollars.

Les dommages de guerre causés aux routes de l'Etat se montent à fr. b. 505 millions. Ce chiffre ne comprend pas les dommages causés aux plantations d'arbres d'alignement, lesquels figurent sous la rubrique I.6. Signalons que le nombre d'arbres d'alignement abattus ou gravement endommagés s'élève à 37.198 sur les 729.349 existant en 1940.

Les dommages causés aux routes provinciales et aux chemins communaux se chiffrent par fr. b. 677,5 millions.

Au total, les dommages aux chemins et routes atteignent fr. b. 1938, 1.182 millions, soit 39,9 millions de dollars.

Ils consistent principalement dans la destruction des ouvrages d'art — ponts, ponceaux, aqueducs — la détérioration des chaussées et des pistes cyclables, la détérioration de la signalisation routière, des plantations routières et des terrassements (accotements et fossés).

Ces dommages ont été occasionnés soit par des faits de guerre proprement dits — bombardements, bombes volantes, aménagement de tranchées, trous de mines, érection de barrages, construction d'abris — soit encore par l'usure anormale causée par le lourd trafic de guerre, surtout pendant la période de dégel de l'hiver 1944-1945, soit enfin par les actes de sabotage.

En ce qui concerne le domaine de l'Etat, le nombre de ponts de plus de 2 mètres d'ouverture, détruits ou gravement endommagés, est de 533 sur 1.449 existant en 1940.

La longueur des revêtements de chaussées sérieusement endommagés s'élève à 1.378 km. sur les 9.127 km. existant en 1940; pour les pistes cyclables, la longueur détériorée atteint 922 km. sur les 2.858 km. existant en 1940.

Les dommages ont été relevés par les services au fur et à mesure qu'ils se sont produits et ont été évalués suivant les méthodes en usage dans les travaux du génie civil.

Le montant total des dommages de 1.182 millions fr. b. mentionné ci-dessus comprend :

1° la dépense faite ou à faire pour remettre dans leur état primitif les ouvrages d'art, chaussées, pistes cyclables, détruits ou endommagés;

2° la dépense faite ou à faire pour l'enlèvement des débris des ouvrages détruits et pour les réparations provisoires — ponts provisoires, rétablissement de la circulation sur les chaussées détruites —;

3° la démolition des ouvrages militaires installés sur les routes et le rétablissement des lieux dans leur état primitif.

H4334 – 0034

I. 6.

Agriculture

Sous cette rubrique, on expose successivement les dommages :

aux bâtiments d'exploitation;
à l'outillage;
aux terres cultivables et aux forêts;
au cheptel.

La valeur totale des dommages se chiffre à 4.551 millions de francs belges (1938) ou 153 millions de dollars.

A. BATIMENTS D'EXPLOITATION.

Des 300.000 exploitations agricoles que possédait la Belgique, 30.800, soit 10 %, ont été sinistrées :

5.500 totalement;
6.300 gravement;
19.000 partiellement.

Le dommage total peut être estimé en moyenne à 60.000 francs par exploitation, y compris le matériel. Le dommage grave mais réparable se définit par une destruction dont l'importance dépasse 25 % de la valeur de l'exploitation. Pour le dommage léger, cette proportion varie entre 25 et 10 %. Il n'a pas été tenu compte des dégâts inférieurs à 10 %.

Exploitations endommagées : 30.800.

Estimation des dégâts :

Exploitations totalement détruites ou qu'on ne peut réparer	fr. b.	330	millions
Exploitations gravement endommagées .	fr. b.	95	millions
Exploitations légèrement endommagées .	fr. b.	11	millions
Total .	fr. b.	436	millions

B. OUTILLAGE.

La valeur moyenne du matériel s'élevait en 1938 à fr. b. 3.5 milliards.

Les dommages subis se décomposent en :

1° destruction totale ou partielle;
2° détérioration anormale par manque de remplacement;
3° dégâts en horticulture.

H4334 – 0035

1° **Destruction de matériel agricole.**

Ce poste figure déjà sous la rubrique « Bâtiments d'exploitation ». On signale de plus pour mémoire des enlèvements de matériel, qui ont atteint plusieurs millions de francs.

2° **Détérioration anormale du matériel par manque de remplacement.** (*)

On estime généralement que le matériel de l'exploitation agricole doit être remplacé en 20 ans; le coefficient d'amortissement est donc de 5 %, équivalant, pour un matériel estimé à 3,5 milliards, à une dépense annuelle de fr. b. 175 millions, soit en 4 ans une dépense de fr. b. 700 millions.

Cependant les importations et la fabrication de matériel agricole pendant l'occupation, ainsi que l'activité des artisans ruraux n'ont permis d'effectuer cet amortissement que dans une proportion des 2/3; dans ces conditions, la perte imputable à l'insuffisance des remplacements s'élève à fr. b. 233 millions.

Par souci de modération, on supposera que l'amortissement a pu s'effectuer normalement en 1940 grâce aux stocks que possédaient les artisans ruraux; on omettra également l'année 1945 au cours de laquelle il est à présumer que des remplacements auront pu s'effectuer dans une mesure appréciable.

3° **Dégâts en horticulture.**

L'utilisation de matériaux pour leur réparation atteint une somme de fr. b. 37 millions; ce chiffre ne comprend pas les dépenses en salaires.

C. TERRES CULTIVABLES ET FORETS.

Les dommages procèdent en ordre principal des causes suivantes :

— dégâts par inondations;
— dégâts par minage des terrains;
— diminution de superficie par l'érection d'installations militaires; ···
— dégâts causés aux forêts.

Dégâts par inondation.

Une superficie de 31.000 Ha., soit 4 % des terres fertiles, a été inondée : 21.000 Ha. à l'eau de mer et 10.000 Ha. à l'eau douce.

Les pertes en matières fertilisantes et les frais de restauration sont estimés à :
dans le 1^{or} cas, 6.455 fr. par Ha.
et dans le 2^{d}, 5.705 fr. par Ha.

Il convient d'y ajouter la perte de récolte pendant 2 ans, à raison de 5.000 francs par Ha. et par assolement, soit en tout fr. b. 310 millions. La récolte de 1944 a été complètement perdue et celle de 1945 l'a été à concurrence de 50 %. On estime d'autre part qu'il faudra attendre 3 ans avant d'atteindre à nouveau la pleine productivité.

L'ensemble des dommages causés par inondation s'élève à fr. b. 503 millions.

(*) Ces dommages sont donnés à titre d'exemple de dommages indirects et ils ne sont mentionnés que pour mémoire.

H4334 – 0036

Dégâts par minage des terrains.

Les terrains minés ou sur lesquels des ouvrages d'art militaire ou de défense ont été établis atteignent une superficie de 9.000 Ha. Leur remise en état coûte en moyenne 3.000 francs par Ha., soit fr. b. 27 millions.

La récolte a été perdue pendant 2 années. Comme il s'agit de terrains moins fertiles, les dommages annuels par Ha. ne s'élèvent qu'à 4.000 francs. La perte globale est de fr. b. 72 millions.

L'ensemble des dommages causés par le minage des terrains s'élève ainsi à fr. b. 99 millions.

Diminution de superficie par érection d'installations militaires.

Une superficie totale de 15.000 Ha. a été soustraite à l'exploitation agricole pendant 4 ans. La perte pour la culture, estimée à 4.000 francs par an et par Ha., s'élève à fr. b. 240 millions. D'autre part, la remise en état des terres à la suite des dégâts causés au sol est évaluée à 3.000 francs par Ha., soit un total de fr. b. 45 millions.

Les dommages subis atteignent un chiffre global de fr. b. 285 millions (*).

Dégâts causés aux forêts.

Les coupes anormales ont provoqué un excès de déboisement s'élevant à 2 millions de tonnes. Le préjudice en capital causé par ces coupes prématurées peut s'évaluer à 100 francs la tonne, soit globalement fr. b. 200 millions.

D'autre part, les Allemands ont enlevé 350.000 tonnes au domaine de l'Etat sans compensation. Le préjudice subi, estimé à 500 francs la tonne s'élève à fr. b. 175 millions.

Enfin, les opérations militaires proprement dites ont causé des dégâts de l'ordre de fr. b. 100 millions.

L'ensemble des dégâts causés aux forêts atteint fr. b. 475 millions. Encore convient-il de signaler pour mémoire que les importations supplémentaires, nécessaires pour corriger le déboisement excessif, coûteront non loin de fr. b. 500 millions.

D. CHEPTEL.

En ne considérant que les chiffres bruts, l'inventaire du cheptel peut se présenter sous forme du tableau suivant :

(*) Des dommages indirects ont également été provoqués par la culture intensive et le manque d'engrais.

La Belgique dépend des communications d'outre-mer pour plus de la moitié de son ravitaillement en produits élémentaires d'alimentation; par suite de l'interruption pendant 4 ans de ces communications, le sol cultivable a été soumis à une exploitation intensive d'autant plus épuisante que l'approvisionnement en engrais a été nettement insuffisant. Ce dernier déficit a été particulièrement sensible au compartiment des azotés et des phosphatés et il est loin d'avoir été compensé par les apports d'engrais potassiques légèrement supérieurs à la normale.

Cette pénurie se chiffrant à 60.000 tonnes par an pour les azotés et 175.000 tonnes par an pour les phosphatés se traduit donc par une insuffisance d'amendement jusqu'en 1944 de :

240.000 tonnes d'engrais azotés,

700.000 tonnes d'engrais phosphatés.

Elle a causé une détérioration des terrains équivalant à fr. b. 576 millions, que l'on mentionne uniquement pour mémoire.

H4334 – 0037

	1939			ÉTÉ 1944			DIFFÉRENCE			
	Nombre	En valeur de remplacement 1938 et en unités monétaires 1938 en millions		Nombre	En valeur de remplacement 1938 et en unités monétaires 1938 en millions		Nombre	En valeur de remplacement 1938		
		Francs belges	Dollars U.S.A.		Francs belges	Dollars U.S.A.		en millions d'unités monétaires Francs belges	Dollars U.S.A.	en % de la valeur du cheptel en 1938. Diminution de
Bovidés	1.810.000	4.921	166,0	1.485.000	4.025	135,8	325.000	896	30,2	18,20 °/o
(dont vaches)	(933 200)	(3.266)	(110,2)	(843.500)	(2 952)	(100)	(89.700)	(314)	(10,6)	(9,61 °/o)
Porcs	760.000	522	17,6	450.000	389	13,1	310.000	133	4,5	25,48 °/o
Chevaux agricoles . . .	245.500	1.473	49,7	218.000	1.308	44,1	27.500	165	5,6	11,20 °/o
Volailles	16.500.000	371	12,5	4.000.000	90	3,0	12.500.000	281	9,5	77,85 °/o
Total . . .		7.287	235,8		5.812	196,0		1.475	49,8	20,23 °/o

Ce tableau appelle quelques commentaires. Les pertes dues à l'offensive de von Runstedt n'y sont pas comprises; elles affectent environ 30.000 bovidés pour un montant de 85 millions, et 5.500 chevaux pour un montant de 27 millions, soit un total de fr. b. 112 millions.

Les Allemands ont également procédé à des enlèvements de bétail pour une valeur de 175 millions; une partie seulement de ces enlèvements est conforme aux clauses de la Convention de La Haye, relative aux frais d'occupation.

Les pertes en chevaux proviennent de :

— réquisitions de l'armée belge en 1939-40 de 35.500 chevaux pour 213 millions de francs, chevaux repris ensuite par les Allemands au titre de butin de guerre;

— réquisitions allemandes additionnelles de 50.000 chevaux pour 300 millions de francs;

— pertes par faits de guerre de 7.600 chevaux, pour 45,6 millions de francs.

Dans l'ensemble, la valeur des dommages causés au cheptel chevalin s'élève donc à 558 millions pour 93.100 chevaux. Les mouvements de l'inventaire permanent révèlent seulement une diminution de 165 millions de francs pour 27.500 chevaux. Cette anomalie apparente s'explique si l'on tient compte qu'en période normale, la Belgique exportait annuellement de 15.000 à 20.000 chevaux. Ces exportations ont été pratiquement interrompues ce qui a permis partiellement de compenser les différentes pertes subies pendant l'occupation. C'est donc à bon droit qu'on estime ces pertes à 558 millions de francs dont 165 seulement apparaissent à l'inventaire permanent du cheptel chevalin.

La réduction du parc de volaille se solde par une perte de fr. b. 281 millions.

Les pertes globales pour le cheptel s'élèvent donc à :

Bovidés	981 millions.
Porcs	133 millions.
Chevaux	585 millions.
Volailles	281 millions.
	1.980 millions.

H4334 – 0038

E. REQUISITIONS DE MARCHANDISES.

Les occupants ont réquisitionné des produits alimentaires: fruits et légumes, céréales, sucre, beurre, lait, pommes de terre, d'une valeur de fr. b. 736 millions.

F. RECAPITULATION.

Nature des dommages	Dommages nets sans contrevaleur monétaire	Dommages dont la contrevaleur figure aux frais d'occupation ou au clearing
	en millions de francs belges	
Bâtiments d'exploitation	436	—
Horticulture	37	—
Terres arables et forêts.		
Inondations	503	—
Installations militaires	285	—
Forêts	475	—
Terrains minés	99	—
Cheptel		
Bovidés	806	175
Porcs	108	25
Chevaux	285	300
Volailles	281	—
Réquisitions et enlèvements de marchandises	—	736
	3.315	1.236

H4334 – 0039

I. 7.

Services publics et municipaux

Les dommages affectent principalement les bâtiments provinciaux et communaux, ainsi que les hôpitaux; leur montant atteint, en valeur de remplacement de 1938 :

fr. b. 2.108 millions, soit
dollars 71,1 millions.

Des réparations ont déjà été effectuées de 1940 à 1944, pour lesquelles on a engagé des dépenses de l'ordre de fr. b. 280 millions; les travaux en cours en 1945, coûteront quelque fr. b. 490 millions; à ce jour, les dommages non encore réparés s'élèvent à fr. b. 1.538 millions, comme en témoigne le tableau suivant :

Répartition des dommages de guerre encore à réparer aux Services Publics et Municipaux.

(en millions d'unités monétaires)

PROVINCES	Bâtiments	Distributions d'eau	Centrales électriques	Wateringues	Total	
					Fr. belges	$
Anvers	359	1	—	—	360	12,1
Brabant	476	15	—	—	491	16,6
Flandre Occidentale . . .	78	—	—	11	89	3,0
Flandre Orientale . . .	59	3	—	1,5	63,5	2,1
Hainaut	89	22	3	—	114	3,8
Limbourg	21	—	3	0,5	24,5	0,8
Luxembourg	51	4	35	—	90,0	3,1
Liége	199	9	53	—	261	8,8
Namur	45	—	—	—	45	1,5
Total . . .	1.377	54	94	13	1.538	51,8

H4334 – 0040

I. 8.

Articles ménagers et Effets personnels

Ces dégâts ont été recensés par le Ministère des Dommages de Guerre et se retrouvent sous la rubrique I, 10, le relevé ne permettant pas de ventilation.

H4334 – 0041

I. 9.

Valeurs

Sous cette rubrique, sont groupées les pertes subies par l'économie belge en :

— or et argent;

— billets de banque nationaux et devises étrangères;

— valeurs mobilières.

On examine aussi l'appauvrissement du patrimoine belge en :

— bijoux et objets précieux;

— œuvres d'art;

— œuvres d'intérêt historique, scientifique, pédagogique et religieux.

Prélèvements d'or et de devises

Contrevaleur en millions d'unités monétaires
base 1938.

	Banque d'Emission			Banques privées (1)	Total des Prélèvements			
	Contre-valeur en clearing	Prélèvement sans indemnisation	Total		Contre-valeur en clearing	Prélèvement sans indemnisation	Total général	
							Francs belges	Dollars
Or (barres ou lingots) . .	33	—	33	6	33	6	39	1,3
Monnaies en or.	178	3	181	19	178	22	200	6,7
Devises	273	—	273	7	273	7	280	9,5
Titres	—	—	—	30	—	30	30	1,—
Total. . .	484	3	487	62	484	65	549	18,5

(1) Il n'a pas été tenu compte des valeurs qui ont dû être remises par les Banques Privées à la Banque d'Emission. Celle-ci ayant parfois été amenée à les remettre à son tour aux autorités allemandes, ces cessions forcées sont enregistrées directement auprès d'elle.

H4334 – 0042

Dommages de guerre subis par les institutions et les établissements scientifiques d'enseignement

en millions d'unités monétaires - valeur 1938

CATÉGORIES	Bâtiments	Mobilier	Mobilier scientifique ou didactique	TOTAL	
				Fr.	Dollars
Enseignement supérieur et des Sciences .	—	—	—	378	12,8
Enseignement moyen	68	12	10	90	3,—
Enseignement normal.	45	16	67	128	4,3
Enseignement primaire	—	—	—	211	7,1
Enseignement technique	69	17	11	97	3,3
Enseignement des Beaux-Arts	1	—	—	1	0,03
Bibliothèques publiques	3	1	5	9	0,3
Total . . .				914	30,83

Patrimoine culturel.

On a groupé sous ce titre les pertes subies par la Belgique en :

— Edifices de valeur spéciale, estimés à . . . fr. b. 369,5 millions
— Tableaux et œuvres d'art . . . . . fr. b. 235 millions
— Sculptures. . . . . fr. b. 25 millions
— Mobiliers d'art . . . . . fr. b. 20 millions
— Orfèvreries . . . . . fr. b. 50 millions
— Objets d'art . . . . . fr. b. 15 millions
— Cloches . . . . . fr. b. 10 millions
— Archives, bibliothèques et collections scientifiques fr. b. 308,3 millions

Le total des pertes subies par le patrimoine culturel de la Belgique atteint ainsi 1.032,8 millions ou 34,8 millions de dollars.

Ce relevé succinct nécessite quelques commentaires.

Sous la rubrique des édifices de valeur spéciale, on a mentionné uniquement les monuments classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites. Il faut signaler que tous les monuments artistiques et historiques n'ont pas encore été classés par cette Commission, et que plusieurs monuments importants en instance de classement ont été détruits ou endommagés. Le détail des pertes subies en ce domaine a été établi par province; il se présente comme suit :

Anvers	45 millions
Brabant	130 millions
Flandre Occidentale	35 millions
Flandre Orientale.	11 millions
Hainaut	107 millions
Liége	17 millions
Limbourg	7,5 millions
Luxembourg	2 millions
Namur	15 millions
Total :	369,5 millions

H4334 – 0043

Le relevé des tableaux et œuvres d'art, enlevés, détruits ou endommagés se détaille ainsi :

a) détruits ou endommagés, appartenant aux collections publiques	30 millions
b) enlevés des collections publiques	5 millions
c) enlevés ou détruits, appartenant à des collections privées . .	200 millions
	235 millions

Les sculptures, les orfèvreries et les mobiliers d'art mentionnés plus haut, appartiennent à des collections publiques et ont été soit détruits, soit endommagés. — Le poste relatif aux cloches porte sur les cloches enlevées et non encore récupérées. — Enfin, les dommages subis dans le domaine des bibliothèques, des collections scientifiques et des archives se divisent en deux postes :

d'ordre public :	305,0 millions
d'ordre privé :	3,2 millions

Les destructions d'œuvres d'art et de documents historiques constituent pour la Belgique une perte particulièrement sensible; elle ne saurait être chiffrée et, en tout cas, aucune indemnité monétaire ne constituera jamais une réparation adéquate. La Belgique serait particulièrement désireuse d'obtenir à cet égard une certaine compensation par voie de remplacement. C'est ainsi que l'on pourrait envisager l'attribution à la Belgique d'archives d'intérêt belge, existant en Allemagne ou en Autriche, en remplacement des ensembles de chartes relatives à des fondations de monastères, d'organisations, de corporations qui ont été perdues pour le patrimoine culturel. D'autre part, la fameuse châsse de Ste Gertrude de Nivelles, remontant à 1278, pourrait être remplacée par un reliquaire belge. Enfin, les sculptures du cloître de Ste Gertrude, à Louvain, et les sculptures qui se trouvaient à l'église Ste Gertrude, à Nivelles,pourraient être remplacées par d'autres sculptures belges analogues. Les édifices détruits, tels que l'église romane de Nivelles, l'évêché, les Halles aux Draps, les églises St. Brice et St. Quentin de Tournai, la tour et la nef de l'église et l'Hôtel de Ville de Hoogstraeten, quantité de maisons anciennes de Nivelles, Namur, Malines, Louvain et Anvers, pourraient être remplacés par des tableaux importants des écoles flamande et wallonne que possèdent des musées allemands et autrichiens.

Les renseignements donnés par les particuliers, en ce qui concerne l'attribution des œuvres d'art détruites ou enlevées, n'ont pas, dans de nombreux cas, pu être contrôlés officiciellement. C'est pourquoi l'on préfère ne pas avancer d'estimation.

H4334 – 0044

I. 10.

Immeubles et Meubles (non compris dans une autre rubrique)

Le Ministère des Dommages de Guerre a évalué les pertes subies par les particuliers à fr. b. 15,15 milliards, soit 511,1 millions de dollars; ce chiffre ne comprend pas les dommages déjà recensés dans le secteur industriel et commercial (I, 1), dans les secteurs de la navigation intérieure (I, 4) et de l'agriculture (I, 6).

Ces 15,15 milliards se répartissent comme suit :

6 milliards pour les bâtisses (dollars : 202,4 millions);
7,5 milliards pour les meubles, objets ménagers et effets personnels (dollars: 253 millions);
1,65 milliard pour l'équipement d'exploitation (dollars : 55,7 millions).

Ces données ont été établies sur la base des prix d'avant-guerre. Ces évaluations ne couvrent cependant pas la totalité des dommages qui devraient également comprendre la perte des matériaux de remploi. En effet, en raison à la fois des prohibitions imposées par l'occupant et des circonstances dues à l'état de guerre, il a été impossible de procéder même à des réparations provisoires; les matériaux de remploi se sont fortement détériorés. On ne mentionne cependant ce fait que pour mémoire.

Il n'a pas été davantage tenu compte du défaut prolongé d'entretien dû aux conditions de la guerre et de l'occupation; ce défaut d'entretien a pourtant sérieusement aggravé la vétusté naturelle.

La dispersion sur tout le territoire des dommages aux biens privés est nettement caractéristique ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

Bâtiments sinistrés du 10 mai 1940 au 10 mai 1945.

Provinces	Bâtiments sinistrés (détruits, gravement ou légèrement endommagés)	Nombre de bâtiments en 1939
Anvers	108.196	275.649
Brabant	61.629	385.472
Flandre Occidentale	52.142	268.609
Flandre Orientale	47.061	326.664
Hainaut	44.821	398.443
Liége	111.275	254.909
Limbourg	13.545	91.560
Luxembourg	12.820	64.612
Namur	13.038	107.113
Le Royaume	464.527	2.173.031

Cette dispersion contraste avec la situation de 1914-1918 où la Flandre Occidentale et quelques villes, en particulier Dinant, Louvain, Tamines, Termonde, Visé, étaient fortement endommagées alors que le reste du Royaume demeurait presque intact. La deuxième guerre n'a épargné aucune province; presque toutes les villes ont servi de

H4334 – 0045

théâtre aux opérations militaires et celles-ci ont entraîné des destructions totales ou partielles par bombardements aériens, par combats de tanks ou d'artillerie, par bombes volantes.

Près du cinquième des immeubles existant en 1939 a été endommagé. Ces sinistres ont toutefois été de gravité variable. La plupart, en effet, ont affecté des villes ou de grosses agglomérations dans lesquelles les bâtiments atteints ont une valeur légèrement plus élevée que la moyenne générale du Royaume.

Villes gravement endommagées par bombardements.
(sans les faubourgs).

	NOMBRE DE BATIMENTS	
	sinistrés en 1940-1945	existant en 1939
Louvain	7.012	10.287
Malines	7.942	17.860
Liége	21.687	31.088
Huy	1.984	4.529
Namur	1.130	6.167
Gand	10.878	46.274
Ostende	5.211	9.853
Courtrai	4.753	11.162
Tournai	7.449	10.111
Saint-Ghislain	1.188	1.337
Mons	2.539	8.596
Anvers	13.669	43.778

Habitations endommagées ou détruites, en Belgique, par suite de faits de guerre (1940-1945).

PROVINCE	NOMBRE D'HABITATIONS SINISTRÉES DU 10 MAI 1940 AU 10 MAI 1945						
	Restant à restaurer ou à reconstruire					Déjà complètement remises en état	**Total général**
	Complètement détruites	Gravement endommagées mais réparables	Gravement endommagées	Légèrement endommagées	TOTAL		
Anvers	5.360	6.587	26.960	60.026	98.933	9.263	108.196
Brabant	3.694	886	8.059	32.828	45.467	16.162	61.629
Flandre Occidentale	4.901	1.497	8.122	18.267	32.787	19.355	52.142
Flandre Orientale	3.229	1.822	7.196	23.408	35 655	11.406	47.061
Hainaut	4.619	1.394	5.230	16.865	28.198	16.623	44.821
Liége	4.089	4.630	24.777	64.171	97.667	13.608	111.275
Limbourg	1.368	389	1.785	5.145	8.687	4.858	13.545
Luxembourg	1.986	742	2.472	5.053	10.253	2.567	12.820
Namur	956	315	2.342	5.385	8.998	4.040	13.038
Royaume	30.202	18.262	87.033	231.148	366.645	97.882	464.527

H4334 – 0046

I. II.

Autres Dommages et Pertes matérielles

Sous cette rubrique figurent les dommages causés au domaine national militaire, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'équipement ni d'installations militaires au sens strict.

Ils comprennent en particulier :

Equipement de l'Administration Centrale	2 millions fr. b.
Approvisionnement en vivres, matériel de bureau, matériel de couchage de l'Armée et de la Gendarmerie	1.083 millions fr. b.
Matériel médical et chirurgical, matériel hospitalier et des trains sanitaires, équipements et stocks pharmaceutiques, approvisionnements divers du Service de Santé de l'Armée . .	328 millions fr. b.
Matériel roulant (non compris les véhicules réquisitionnés dans le secteur civil ni le matériel à usage exclusivement militaire)	2.150 millions fr. b.
Machines-outils, outillage d'approvisionnement divers, appareils de précision (Service des Carburants, Institut cartographique militaire, biens mobiliers)	311 millions fr. b.
Total :	3.874 millions fr. b.

soit 130,7 millions de dollars.

On mentionnera pour mémoire que les dommages occasionnés aux installations et aux équipements militaires au sens strict ont été évalués par le Ministère de la Défense Nationale à fr. b. 6.462 millions, soit 218 millions de dollars.

H4334 – 0047

CHAPITRE II

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

H4334 – 0048

Dépenses budgétaires imputables à la Guerre

Cette rubrique se rapporte aux dépenses budgétaires imputables à la guerre contre l'Allemagne, à l'exclusion de celles mentionnées au chapitre I et aux chapitres IV et V.

Le relevé se présente comme suit :

A. Dépenses antérieures à la guerre, soit fr. b. 14.812 millions ou 499,7 millions de dollars.

B. Dépenses effectuées pendant la guerre.

1° En Belgique pendant l'occupation, soit fr. b. 12.612 millions ou 426 millions de dollars.

2° Par le Gouvernement belge à Londres, soit fr. b. 2.157 millions ou dollars : 72,9 millions.

3° Par la Colonie, soit fr. congolais 5.302 millions ou 178,9 millions de dollars.

4° Depuis la libération, soit fr. b. 8.076 millions ou 272 millions de dollars.

A. DEPENSES ANTERIEURES A LA GUERRE.

A partir de 1938, les crédits accordés pour la défense du territoire accusent une augmentation sensible. Alors qu'auparavant, ils s'établissaient à un niveau de 1.100 à 1.200 millions de francs, à partir de 1936, ils ont évolué comme suit :

1936	. . .	fr. b.	1.452 millions,
1937	. . .	fr. b.	1.601 millions,
1938	. . .	fr. b.	1.781 millions,
1939	. . .	fr. b.	5.430 millions,
1940	. . .	fr. b.	9.382 millions.
	soit au total :	fr. b.	19.646 millions, ou 662,8 millions de dollars.

Les dépenses importantes des années 1939 et 1940 de fr. b. 14.812 millions ou 449,7 millions de dollars se rapportent à la mobilisation à partir du mois d'août 1939 et à la Campagne des 18 jours de mai 1940. En 1939, le total des dépenses consacrées au renforcement de la défense du territoire représentait 30 % du budget, tandis qu'en 1940, ces dépenses se sont élevées à 43 %.

B. DEPENSES EFFECTUEES PENDANT LA GUERRE.

1° En Belgique pendant l'occupation.

Le montant des crédits affectés à la défense nationale, à la défense passive du territoire ou à la couverture des dépenses extraordinaires dues à l'état de guerre pour les années 1941 à 1944, est repris dans le tableau suivant :

H4334 – 0049

En millions de francs belges

	1941	1942	1943	1944	Total
Défense aérienne passive	138	116	122	167	543
Défense Nationale	1.488	1.444	1.516	2.283	6.731
Crédits affectés à la couverture des dépenses extraordinaires dues à l'état de guerre .	3.864	4.317	4.053	4.000	16.234
	5.490	5.877	5.691	6.450	23.508

Ce montant de fr. b. 23.508 millions doit être converti en francs 1938. Nous choisirons pour chacune des années considérées l'indice moyen des prix de gros du marché officiel sur la base de 1938, soit :

155,7 . . . . pour 1941
166,1 . . . . pour 1942
174,9 . . . . pour 1943
181,2 . . . . pour 1944

La conversion nous donne respectivement :

1941 . . . . . $\frac{5.490 \text{ millions}}{155,7} = 3.586$

1942 . . . . . $\frac{5.877 \text{ millions}}{166,1} = 3.538$

1943 . . . . . $\frac{5.691 \text{ millions}}{174,9} = 3.254$

1944 . . . . . $\frac{6.450 \text{ millions}}{181,2} = 3.560$

soit un total de . . . . . 13.938 millions.

Notons que les crédits affectés à la couverture des dépenses extraordinaires dues à l'état de guerre concernent notamment les allocations aux familles des militaires soldés absents de leur foyer par suite des hostilités, les réparations effectuées aux bâtiments du domaine public ou des pouvoirs subordonnés, les secours accordés aux civils nécessiteux par suite de faits de guerre, les interventions de l'Etat pour l'organisation et le fonctionnement des services de ravitaillement. Pour éviter des doubles emplois, on doit opérer une déduction de 1.326 millions de fr. b. 1938 pour des dommages comptabilisés ailleurs (*).

Le total de ces dépenses effectuées pendant l'occupation s'élève à 12.612 millions fr. b. 1938, soit 426 millions de dollars 1938.

(*) Dépenses déjà effectuées et comptabilisées ailleurs :
280 millions pour des travaux publics (cfr p. 40);
706 millions pour les réparations des ouvrages d'art du réseau ferroviaire (p. 30);
340 millions pour les indemnités aux ressortissants du Reich et la saisie des avoirs des comptables de l'armée (p. 72).

H4334 – 0050

2° Dépenses effectuées par le Gouvernement belge à Londres.

Le tableau suivant indique en Livres, par catégorie et par année jusqu'au 9 septembre 1944, parmi les dépenses budgétaires du Gouvernement belge à Londres, celles que l'on peut considérer comme résultant de la guerre contre l'Allemagne :

Elles atteignent 18.091.685 Livres de 1940-1944, soit :
14.909.910 Livres de 1938, soit :
72.909.000 dollars de 1938, soit :
2.157.000.000 fr. b. de 1938.

Dépenses en Livres Sterling effectuées par le Gouvernement Belge à Londres, par suite de la guerre contre l'Allemagne

Années	Dette Publique	Pensions	Personnel	Subsides et Subventions	Entretien des Réfugiés	Hébergement de fonctionnaires	Assistance de Belges à l'Etranger	Mesures de sûreté publique	Prévoyance Sociale
1940	2.940		43.155	2.540					
1941	99.100	150	448.395	77.645		10.830		6.900	735
1942	190.500	3.600	900.972	135.650		5.400	251.000	35.000	79 250
1943	455.000	3.900	1,384.638	274.100	102.000	4.000	560.800	611.800	10.400
1944	342.000	7.300	1,109.960	236.680	46.100	2.700	447.800	664.000	5.970
Totaux	1,089.540	14.950	3,887.120	726.615	148.100	22.930	1,259.600	1,317.700	96. 355

(Suite du tableau précédent)

Années	Milice	Frais d'administration de l'UNRRA	Envois aux prisonniers de guerre	Ravitaillement de la Belgique	Caisse de Prêts	Dépenses diverses	Dépenses exceptionnelles	Secours au personnel	Totaux
1940						1.425			50.060
1941	21.725		3.360		1.200	8.220	2.460	1.175	681.895
1942	19.100		322.700	2,691.000	3.300	10.190	950	2.150	4,650.762
1943	700		1,699.000	2,519.600	2.900	14.400		2.950	7,646.188
1944	270	24.800	720.900	1,445.000	3.500	4.100		1.700	5,062.780
Totaux	41.795	24.800	2,745.960	6,655 600	10.900	38.335	3.410	7.975	18,091.685

Ce tableau appelle quelques commentaires :

Les dépenses de la dette publique concernent uniquement l'intérêt des capitaux empruntés pour couvrir les besoins de trésorerie du Gouvernement belge à Londres. Les pensions se rapportent aux sommes payées en Grande-Bretagne aux invalides de la guerre de 1940 et aux ayants-droit des officiers, sous-officiers et soldats de cette guerre, morts en service commandé. Les dépenses de personnel ont trait à l'indemnité payée au personnel de l'Etat pour couvrir les charges supplémentaires résultant du séjour et de l'exercice de la fonction en Grande-Bretagne; elles comprennent également des rémunérations au personnel temporaire employé en Grande-Bretagne. Pour les subsides et les subventions, il s'agit de sommes payées aux écoles, à la Croix-Rouge, au Belgian Relief Fund, aux institutions créées à Londres, à l'Office de Radiodiffusion Nationale, à l'Office Belge d'Information et de Documentation, au Welfare de l'armée, etc.

H4334 - 0051

Les dépenses pour allocations supplémentaires aux réfugiés et pour les allocations dites « Billeting Allowances » figurent sous la rubrique « Entretien des réfugiés ». Les montants consacrés à l'assistance de Belges à l'étranger concernent, en ordre principal, l'aide apportée au Belges s'échappant des territoires occupés. Enfin, les mesures de sûreté publique couvrent l'activité des services de liaison coopérant avec les services Alliés en territoire occupé par l'ennemi.

3° Dépenses effectuées par la Colonie.

La participation effective du Congo belge à la guerre a déterminé des dépenses budgétaires de l'ordre de 5.302 millions de francs congolais, soit 178,9 millions de dollars, qui sont exposées dans le tableau ci-dessous :

CONGO BELGE. — Participation à la guerre — Dépenses extraordinaires de guerre.

(Dépenses effectuées — Résultats provisoires au 31 décembre 1944).
en francs congolais

Nature	1940	1941	1942	1943	1944	1945 (*)	Ensemble
Dépenses extraordinaires de la Force publique . . .	236.149.646,—	1.483.542.914,—	1.507.456.000,—	359.984.000,—	638.435.100,—	495.534.000,—	4.721.101.660,—
Offices et services de guerre		225.413,—	28.241.000,—	34.461.000,—	64.553.000,—	93.697.000,—	221.187.413,—
Matériel de transport pour les besoins de guerre			41.914.000,—	—	—	73.300.000,—	115.214.000,—
Participation à l'effort de guerre allié (routes, ponts, etc.)			128.353.000,—	21.624.000,—	8.500.000,—	24.901.000,—	183.378.000,—
Mesures pour l'accroissement de la production en vue de l'effort de guerre . . .			4.049.000,—	17.257.000,—	12.260.000,—	27.650.000,—	61.216.000,—
Totaux . Fr.	236.149.646,—	1.483.768.327,—	1.710.013.000,—	433.326.000,—	723.748.100,—	715.082 000,—	5.302.097.073,—

A côté de cet effort chiffrable, la colonie a mis toutes ses ressources à la disposition des Nations-Unies. A certains égards, cet effort sans précédent a déterminé un certain préjudice en capital concernant l'agriculture, et plus particulièrement les points suivants:

1° Plus de 250.000 indigènes ont été affectés à la récolte du caoutchouc de cueillette dans le cadre de la mobilisation économique. Le préjudice moral et matériel provoqué par ce travail est considérable.

2° L'intensification des cultures vivrières pour les besoins de la guerre a appauvri anormalement les sols congolais. Il faut reconstituer des jachères forestières, lutter contre l'érosion due à l'épuisement des sols en terrains accidentés.

3° La saignée intensive des heveas préjudicie gravement l'avenir des plantations de l'Inéac et des colons. Il en est de même de la saignée anticipée.

(*) Pour 1945 : prévisions budgétaires.

H4334 – 0052

4° De nombreuses exploitations agricoles, des sociétés ou des colons ont été privés, du fait de la guerre, du service de leurs agronomes ou d'agents agricoles. L'entretien des plantations en a souffert et, de ce fait, leur avenir économique se trouvera diminué.

4° Dépenses effectuées depuis la libération.

Pour les 4 derniers mois de 1944, les crédits pour la couverture des dépenses de guerre se sont élevés à environ fr. b. 4 milliards.

Pour les 4 premiers mois de 1945, ces crédits, augmentés des dépenses propres au budget du Ministère de la Défense Nationale, atteignaient fr. b. 8 milliards.

Le total de fr. b. 12 milliards, dépensés depuis la libération, équivaut à fr. b. 1938 : 8,076 milliards, soit 272 millions de dollars.

H4334 – 0053

CHAPITRE III

CHAPITRE III

H4334 – 0054

III. 1.

Années-Ouvriers imputables à l'effort de Guerre

Les tableaux suivants donnent une estimation des effectifs militaires et de la main-d'œuvre civile qui ont servi à l'effort de guerre contre l'Allemagne.

a) **Effectifs militaires.**

Temps consacré à l'effort de guerre	Effectifs	Années-ouvriers imputables à l'effort de guerre contre l'Allemagne
1-9-1939/28-5-1940	Armée de campagne : 550 000 hommes	412.500
Mai/août 1940	Recrues envoyées en France : 200.000 hommes	50.000
Juin 1940/septembre 1944 . . .	Forces Belges stationnées en Grande-Bretagne (4.000 hommes au moment de la libération) . .	11.000
1-6-1944/1-10-1944	Force du Maquis : 90.000 hommes	30.000
Octobre 1944/décembre 1944 . .	Forces reconstituées en Belgique : 14.000 hommes	3.500
Année 1945 jusqu'au moment de la capitulation de l'Allemagne . .	Armée Belge reconstituée : 115.000 hommes	40.000
Mai 1940/mai 1945	65.000 prisonniers de guerre . .	325.000
		872.000

b) **Ouvriers travaillant directement pour les Alliés.**

Britanniques		Américains		Total	
Nombre maximum	Moyenne mensuelle	Nombre maximum	Moyenne mensuelle	Nombre maximum	Moyenne mensuelle
96.000	67.000	48.000	25.000	138.000	92.000

c) **Ouvriers travaillant dans des usines ayant des contrats pour les Alliés.**

Une estimation grossière a donné le chiffre de 100.000 ouvriers en moyenne.

Au total, près de 200.000 civils belges ont donc collaboré directement à l'effort de guerre allié depuis la libération. Faut-il rappeler que, pendant l'hiver 1944-1945, ces prestation de main-d'œuvre se sont déroulées dans des conditions extrêmement pénibles par suite notamment de la menace constante des bombes volantes.

H4334 – 0055

III. 2.

Pertes en années - ouvriers
dues aux déportations d'ouvriers et au travail forcé imposé par l'Allemagne

Le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale évalue à 150.000 en moyenne, le nombre d'ouvriers belges qui ont été déportés en Allemagne au cours des 3 années 1942, 1943 et 1944, soit 8 % environ des travailleurs dépendants en Belgique en 1938. Apparemment, il existe certaines différences avec les chiffres donnés par le Ministère des Victimes de la Guerre, qui estimait à 230.000 le nombre d'ouvriers belges qui, au moment de la libération, se trouvaient en Allemagne à la suite d'une déportation. Sur ce total, 212.000 ont été rapatriés après la capitulation de l'Allemagne, tandis que 18.000 sont décédés. Cette différence n'est cependant qu'apparente, parce que les chiffres avancés par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale constituent une moyenne des 3 années considérées, tandis que ceux du Ministère des Victimes de la Guerre se rapportent aux effectifs de déportés se trouvant en Allemagne au moment de la libération du territoire, et l'on sait que les déportations massives se sont produites à partir de la fin de 1942 et en 1943, quand les Allemands ont réellement appliqué leur ordonnance sur le travail obligatoire.

Outre cette moyenne de 150.000 ouvriers, on doit tenir compte des 30.000 Belges qui ont été occupés en France au cours des 3 années 1942, 1943 et 1944. Signalons qu'aucune indication précise n'a jamais été donnée par les Allemands quant au nombre d'ouvriers belges déportés en Allemagne.

Pertes de travail.

a) **En Belgique.**

Il est assez difficle de déterminer le nombre d'ouvriers belges qui ont été amenés à travailler pour le compte des Allemands, directement ou indirectement, du fait que la production du pays a non seulement servi à satisfaire les besoins des Allemands, mais également à ravitailler la population civile. A ce dernier titre, on peut considérer que les prestations de la main-d'œuvre belge pour les Allemands sont comprises dans les statistiques du clearing.

b) **Prestations de travail en Allemagne et en France.**

150.000 ouvriers ont été occupés pendant 3 ½ ans au service des Allemands, soit au total 525.000 ouvriers pendant un an, auxquels il convient d'ajouter 30.000 ouvriers belges occupés pendant 3 ans en France; ceci nous donne un total d'environ 615.000 ouvriers pendant un an.

Il en est résulté pour l'économie belge une perte de services que l'on peut considérer comme équivalant au total des salaires que la Belgique à dû payer par l'entremise du clearing sans recevoir la moindre compensation. Au compte clearing, ces salaires figu-

H4334 – 0056

rent pour plus de 15 milliards, alors que sur la base des calculs du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, on ne trouve de justification que pour 5,4 milliards pour l'Allemagne (7 milliards y compris les prestations de main-d'œuvre en France).

Faut-il rappeler certaines des conséquences extrêmement défavorables qu'ont eues les déportations :

1° Elles ont provoqué une désorganisation et un affaiblissement économiques sans précédent.

2° Le départ des ouvriers, et surtout des ouvriers spécialisés, insuffisamment remplacés par la main-d'œuvre non qualifiée (femmes, adolescents, pensionnés), a entraîné une diminution de la production en même temps qu'un accroissement du prix de revient; ceci a contribué à aggraver les dislocations de prix.

3° Le prélèvement de la main-d'œuvre a été une cause de mécontentement politique et social de par la dispersion des familles et les inégalités qui sont apparues dans les réquisitions des ouvriers.

4° Les ouvriers ont été amenés à fournir des prestations dans des domaines qui n'étaient pas nécessairement les leurs, d'où perte de leurs aptitudes professionnelles. Le personnel a été divisé et déclassé. La fermeture d'entreprises artisanales a apporté des modifications plus ou moins sensibles dans la structure de certaines branches de production.

H4334 – 0057

3. III.

Pertes de vies, Maladies et Blessures

Il s'agit ici des civils et des militaires victimes de la guerre et de l'occupation.

A. **Militaires.**

Nombre de militaires tués	9.000
Nombre de prisonniers pendant la 1re année d'occupation	200.000
Nombre de prisonniers pendant les 5 années de guerre .	65.000

B. **Civils.**

Pendant la guerre, 32.000 civils sont morts. A la suite des opérations militaires et des bombardements, 30.000 personnes ont été grièvement blessées.

Il faut ajouter les déportés pour le travail obligatoire, morts en Allemagne, les fusillés et les prisonniers politiques que l'ennemi a exterminés systématiquement dans ses camps de concentration.

230.000 travailleurs belges ont été déportés en Allemagne. 18.000 y sont décédés.

Le nombre des prisonniers politiques internés en Belgique et en Allemagne est de 70.000. Le nombre de ceux qui sont morts dans les camps allemands n'est pas inférieur à 32.000 (compte tenu de plus de 20.000 Israélites déportés en Allemagne et dont on n'a aucun signe de vie).

Enfin, des milliers de réfractaires se sont cachés dans des conditions difficiles et dangereuses.

H4334 – 0058

CHAPITRE IV

CHARGES FINANCIÈRES

H4334 – 0059

IV. 1.

Paiements forcés et Ouvertures de Crédits

Sous cette rubrique figurent :

a) les Reichskreditkassenscheine qui s'élèvent à fr. b. 1944 : 4,2 milliards;

b) le solde créditeur du clearing qui s'élève à fr. b. 1944 : 62,6 milliards.

A. REICHSKREDITKASSENSCHEINE

Dès le mois de mai 1940, les Allemands mirent à charge de la Belgique les dépenses d'occupation. Au début, celles-ci furent financées par des Reichskreditkassenscheine (R.K.K.S.) au moyen desquels l'armée et l'administration du Reich effectuaient leurs paiements; ces monnaies constituaient donc une forme déguisée de frais d'occupation; leur mise en circulation dépendait exclusivement de l'arbitraire de l'occupant. Leur retrait partiel au printemps 1941 a été suivi d'un retrait prétendument définitif en juillet-août 1942.

Au 2 septembre 1944, la Banque d'Emission détenait des moyens de paiement allemands pour une valeur de :

fr. b. 3.567 millions, représentant l'échange des R.K.K.S.

644 millions de R.K.K.S., Reichsmarks et Rentenmarks en caisse,

12 millions, en compte de virement à la Reichskreditkasse.

---

fr. b. 4.223 millions.

Cette somme de fr. b. 4,2 milliards a servi à prélever sur le pays une somme équivalente de biens et de services.

B. SOLDE CREDITEUR EN CLEARING.

L'institution du système de paiements par clearing est liée à deux ordonnances prises par l'autorité allemande, l'une instituant le contrôle des devises (ord. du 17 juin 1940) qui réglemente tous les paiements avec l'étranger ou en faveur d'un étranger, et l'autre créant la Banque d'Emission à Bruxelles (ord. du 27 juin 1940) qui assume dans ces limites les fonctions de Caisse Centrale auprès de laquelle s'effectuent toutes les opérations d'encaissement et de paiement en Belgique.

H4334 – 0060

Les dispositions imposées par l'occupant en matière de clearing se retrouvent dans les Verordnungsblatt (*).

Il convient en outre de mentionner le Runderlass 38/41, du 29 avril 1941.

Conçu et présenté comme moyen de compensation des déséquilibres temporaires de la balance des paiements entre deux ou plusieurs pays, le système des clearings multilatéraux, dont le centre était à Berlin, n'a pas tardé à devenir l'arme préférée des Allemands pour effectuer des prélèvements massifs dans les pays occupés, sous une apparence contractuelle et commerciale; ce procédé aboutissait à un pillage systématique et froidement organisé des pays occupés, ne laissant aucun espoir de contre- prestation équivalente.

La mission de la Banque d'Emission à Bruxelles consistait donc, en ce qui concerne le clearing, d'une part à recevoir les paiements de toute personne ou de tout organisme, établi en Belgique, qui avait des engagements envers l'étranger, d'autre part à payer aux personnes ou organismes établis en Belgique envers qui l'étranger avait des engagements. Ainsi, chaque fois qu'un exportateur livrait une marchandise à un importateur d'un pays membre du clearing, c'était la Banque d'Emission qui lui liquidait sa facture et qui inscrivait en contre-partie dans sa comptabilité une créance équivalente sur la Deutsche Verrechnungskasse à Berlin. En cas d'importation, l'opération inverse avait lieu.

Dans la mesure où les décaissements, effectués dans le cadre des opérations de clearing par la Banque d'Emission en faveur de personnes résidant en Belgique occupée, dépassaient les versements qui lui étaient faits en paiement de prestations reçues de l'étranger, c'est-à-dire dans la mesure où le solde général belge en clearing était créditeur, la collectivité belge fut obligée de financer elle-même les prélèvements de biens et de services que l'occupant effectuait sur le pays.

De fait, notre **solde créditeur en clearing** — soit **fr. b. 62,665 milliards** au moment de la libération — c'est-à-dire l'excédent de ce que nous avons fourni aux pays membres du clearing, sur ce qu'ils nous ont fourni, a été financé par la Banque d'Emission; cet institut fit appel à cet effet aux avances de la Banque Nationale de Belgique, c'est-à-dire à l'expansion monétaire.

La Banque Nationale de Belgique détient à ce titre une créance de 64,6 milliards sur la Banque d'Emission. On constate donc que le clearing imposé par les Allemands a provoqué dans une large mesure l'expansion de la circulation fiduciaire.

Non seulement le clearing a permis à l'occupant de piller les stocks belges, d'imposer un lourd tribut à une production fortement anémiée par les circonstances de guerre, c'est-à-dire de provoquer plus sûrement et plus rapidement un épuisement de notre substance, mais encore il est une des causes déterminantes de la désorganisation du système monétaire belge. A ce titre, il constitue un des postes les plus importants et les plus nocifs des pertes résultant de la guerre.

Pour le calcul des Réparations, le solde créditeur en clearing ne doit pas nécessaire-

---

(*) Les principales « Verordnungsblatt » sont :
Allemagne : VdBl. nos 6, 9, 24 des 10 juillet, 7 août et 7 décembre 1940.
Pays-Bas : VdBl. n° 9 du 7 août 1940.
Italie : VdBl. n° 16 du 7 octobre 1940.
Bohême-Moravie : VdBl. n° 16 du 7 octobre 1940.
Suisse : VdBl. n° 17 du 19 octobre 1940.
Yougoslavie : VdBl. n° 22 du 18 novembre 1940.
Bulgarie : VdBl. n° 25 du 10 décembre 1940.
Norvège : VdBl. n° 28 du 30 décembre 1940.
Hongrie : VdBl. n° 29 du 6 janvier 1941.
Danemark : VdBl. n° 31 du 29 janvier 1941.
Pologne (Gouvernement Général) : VdBl. n° 31 du 29 janvier 1941.
France : VdBl. n° 32 du 4 février 1941 et Protocole franco-belge du 11 janvier 1941.
Roumanie : VdBl. n° 34 du 8 mars 1941.
U.R.S.S.: VdBl. n° 40 du 26 avril 1941.
Slovaquie : VdBl. n° 46 du 24 juin 1941.
Croatie : VdBl. n° 59 du 24 octobre 1941.
Finlande, Grèce, Serbie, Ukraine, Suède : pas de publication au VdBl.

VdBl. : Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich für die besetzten Gebiete Belgiens und Nordfrankreichs.

H4334 – 0061

ment figurer pour sa valeur absolue puisqu'il a partiellement servi de contrepartie à des prélèvements déjà comptabilisés dans d'autres parties du présent exposé (cf. Conclusions, p. 74).

Le tableau qui suit donne, par pays membres du clearing, le total des versements en faveur de la Belgique (crédit), des versements faits par la Belgique (débit) et le solde créditeur ou débiteur.

Opérations en clearing avec les pays étrangers
Situation comptable au 2 septembre 1944
(En francs belges)

	Montant global des opérations de 1940 au 2 septembre 1944		Solde final de la Belgique	
	Versements en faveur de la Belgique (crédit)	Versements de la Belgique (débit)	Créditeur	Débiteur
Allemagne (y compris les comptes auprès de la Deutsche Reichsbank).	78.915.084.861,16	21.047.714.146,99	57.867.370.714,17	—
France	10.768.461.215,49	6.564.989.358,61	4.203.471.856,88	—
Pays-Bas	5.987.546.046,17	4 592.435.629,82	1.395.110.416,35	—
Bohême-Moravie . .	158.571.586,35	220.387.718,30	—	61.816.131,95
Bulgarie	125.382.974,80	164.664.229,26	—	39.281.254,46
Croatie	7.488.637,65	5.312.257,30	2.176.380,35	—
Danemark	218.418.425,65	208.600.900,10	9.817.525,55	—
Finlande	235.897.570,61	461.111.048,40	—	225.213.477,79
Grèce.	5.511.790,25	1.233.774,70	4.278.015,55	—
Hongrie	351.987.979,50	415.772.425,49	—	63.784.445,99
Italie	456.604.530,03	577.611.439,62	—	121.006.909,59
Norvège	208.200.638,95	228.786.939,77	—	20.586.300,82
Gouvernem. Général .	20.355.318,25	12.033.080,26	8.322.237,99	—
Roumanie	137.454.413,60	259.574.310,07	—	122.119 896,47
Serbie	4.714.389,30	1.099.730,50	3.614.658,80	—
Slovaquie	10.980.387,50	13.672.685,—	—	2.692.297,50
Suède.	286.718.210,25	317.177.832,14	—	30.459.621,89
Suisse.	347.487.150,15	508.335.726,28	—	160.848.576,13
Yougoslavie	8.837.674,05	1.556.632,32	7.281.041,73	—
Ukraine	11.303.755,—	—	11.303.755,—	—
Total	98.267.007.554,71	35.602.069.864,93	63.312.746.602,37	847.808.912,59
	Solde créditeur net de la Belgique :		62.664.937.689,78	

H4334 – 0062

Le déséquilibre manifeste des échanges commerciaux de la Belgique avec le Reich se révélait déjà dans le tableau précédent; il apparaît d'une façon plus frappante encore dans le tableau suivant, où l'on considère les opérations passées par la Belgique avec ses trois plus grands débiteurs d'une part, et d'autre part avec l'ensemble des autres pays.

Opérations en clearing avec les pays étrangers (*).

Situation comptable au 2 septembre 1944.
(en millions de francs)

	Montant global des opérations de 1940 au 2-9-1944		Solde final de la Belgique	
	Versements en faveur de la Belgique	Versements opérés par la Belgique	Créditeur	Débiteur
Allemagne	78.915	21.048	57.867	
France	10.768	6.565	4.203	
Pays-Bas	5.987	4.592	1.395	
Autres pays.	2.597	3.397		800
Total. . .	98.267	35.607	63.465	800

Solde créditeur de la Belgique : 62.665

Les deux tableaux précédents ainsi que le suivant montrent clairement la part prise par l'Allemagne dans le pillage délibéré de l'économie belge par le moyen du clearing. Alors qu'avec l'ensemble des pays autres que la France et l'Allemagne, la balance commerciale belge tendait vers l'équilibre, avec ces deux pays le clearing accusait au 2 septembre 1944 un solde créditeur dépassant 62 milliards.

Encore importe-t-il de remarquer que la créance de la Belgique sur la France provient largement de règlements financiers entre les établissements à Lille et à Bruxelles de la Reichskreditkasse et de transferts de biens ou de prestations de services au profit des Allemands en France, ainsi la main-d'œuvre belge occupée en France pour compte allemand. Sans ces opérations en faveur d'organismes allemands établis en France, l'excédent des exportations belges sur les importations se fût établi à fr. b. ½ milliard environ.

Part prise par l'Allemagne dans les soldes des divers mouvements.

Situation au 2 septembre 1944 (en millions de francs)

	Ensemble des clearings (a)	Clearing belgo-allemand (b)	Rapport b/a
Ensemble des mouvements	61.636	57.298	93 %
Marchandises	41.672	38.804	93 %
Services	20.016	18.227	91 %
Capitaux	—52	267	—

(*) Certaines données de ce tableau diffèrent légèrement des chiffres des tableaux suivants parce que ces derniers ne comprennent pas plusieurs postes non encore ventilés.

H4334 – 0063

La répartition des sommes en marchandises, services ou capitaux donne le tableau ci-dessous au 2 septembre 1944 et en millions de francs :

	Marchandises	Services	Capitaux	Totaux
Ensemble des clearings	41.672	20.016	—52	61.636
Allemagne	38.804	18.227	267	57.298
France	2.576	1.621	—178	4.019
Pays-Bas	1.123	314	—189	1.248
Autres pays.	—831	—146	48	—929

C'est donc dans le secteur des marchandises et des services que le déséquilibre se manifeste; il provient en grande partie des réquisitions de biens et de services de l'Allemagne pour son propre compte.

La rubrique des « capitaux » comprend essentiellement les transferts entre banques allemandes et leurs filiales en Belgique, les transferts de revenus de valeurs mobilières et de placements immobiliers (notamment via Konverzionskasse), le paiement de l'or et des devises cédés à la Reichsbank, le paiement de certains achats de valeurs mobilières effectués sur le marché belge, la participation aux frais de gestion d'entreprises en Belgique, etc.

Les transferts au titre de services se rapportent en ordre principal aux paiements effectués pour l'emploi de la main-d'œuvre belge à l'étranger.

Non seulement le Reich a réquisitionné la main-d'œuvre belge pour l'affecter au travail obligatoire en Allemagne ou dans les territoires occupés, mais encore a-t-il obligé la Belgique à supporter la charge financière de ces prestations de services hors-frontières,

— soit par la liquidation en clearing des épargnes transférées par les ouvriers belges occupés à l'étranger;

— soit par l'envoi de billets belges au Reichsbankdirektorium à Berlin, pour le paiement de nos ouvriers en monnaie nationale;

— soit par le rachat de R.M. aux ouvriers belges rentrant d'Allemagne.

Au cours des 4 années d'occupation, les charges se sont donc élevées en valeur absolue s'accroissant en raison inverse de l'épuisement de l'économie belge. Au fur et à mesure que celle-ci s'anémiait et que la production des biens de production, la production des biens de consommation et la consommation elle-même étaient soumises à des restrictions croissantes, les prestations imposées par l'occupant, dans le clearing et par les frais d'occupation, se sont fait sentir de plus en plus lourdement; ces prestations mettaient de plus en plus le revenu national à contribution et, outre les répercussions graves sur la structure économique intérieure, aboutissaient à des prélèvements sans cesse croissants sur la substance même du pays et sur son patrimoine.

H4334 – 0064

Evolution des soldes créditeurs en clearing d'après la nature des transferts

(en millions de francs)

Date	Mouvement des marchandises	Mouvement des Services	Mouvement des capitaux	Divers	Total
31 déc. 1940	384	221	248	92	945
31 mars 1941	331	365	555	203	1.454
30 juin 1941	642	664	674	312	2.292
30 sept. 1941	3.009	1.377	763	120	5.269
31 déc. 1941	4.913	2.125	476	338	7.852
31 mars 1942	6.283	3.054	387	443	10.167
30 juin 1942	7.960	4.303	542	586	13.391
30 sept. 1942	11.279	5.477	631	713	18.100
31 déc. 1942	16.192	6.902	944	668	24 706
31 mars 1943	20.965	8.793	699	673	31.130
30 juin 1943	24.359	10.920	745	691	36.715
30 sept. 1943	28.619	12.914	723	571	42.827
31 déc. 1943	32.248	15.014	697	816	48.775
31 mars 1944	35.401	17.104	130	766	53.401
30 juin 1944	39.301	19.003	190	749	59.243
2 sept. 1944	41.672	20.016	—52	1.028	62 664

H4334 – 0065

IV. 2.

Autres coûts

On examinera sous cette rubrique :

a)	les frais d'occupation, dont le montant s'élève à . . .	fr. b. 67	milliards
b)	les frais de logement et d'installation des troupes, dont le montant s'élève à	fr. b. 5,8	milliards
c)	les indemnités aux ressortissants du Reich qui atteignent .	fr. b. 0,34	milliard
d)	les prélèvements dans les territoires occupés d'Eupen et Malmédy qui s'élèvent à	fr. b. 1,08	milliard

A. FRAIS D'OCCUPATION.

A la fin du mois d'août 1944, la Belgique avait payé à ce titre fr. b. **67 milliards,** à raison de 1 milliard mensuellement jusqu'en août 1941, et de 1 ½ milliard à partir de septembre de la même année.

Le montant de ces frais est exorbitant. Les experts du Ministère de la Défense Nationale sont d'avis qu'une armée de 50.000 hommes devrait suffire normalement pour l'occupation de la Belgique. Si même en raison de la résistance opposée par la population belge, on doublait ce chiffre, les frais d'occupation pour ces 100.000 hommes ne constitueraient encore que 60 millions de francs par mois au lieu du milliard ou du 1 ½ milliard prélevé chaque mois par les Allemands.

Pour autant que ces frais d'occupation ont servi de contrepartie monétaire à des prélèvements de biens et services déjà comptabilisés ailleurs, leur valeur absolue ne doit pas entrer dans le compte général des Réparations. (cf. Conclusions, p. 74).

Outre le caractère illégitime, du point de vue du Droit des Gens, de l'excédent énorme de ces frais d'occupation, il est à noter que ceux-ci ont notoirement servi à financer de nombreux achats pratiqués notamment sur les marchés clandestins (*) où les prélèvements de biens et de produits se sont révélés d'autant plus préjudiciables qu'ils s'opéraient dans une économie de disette. Notons aussi qu'une certaine partie de cet excédent a été utilisée pour financer des travaux militaires dépourvus de valeur économique, nuisibles aux Alliés, et pour la démolition desquels la Belgique devra engager de nouvelles dépenses.

B. LOGEMENT ET INSTALLATION DES TROUPES.

Outre les frais d'occupation, la Belgique a encore eu à supporter — ordonnance du 17 décembre 1940 — les frais de logement et d'installation des troupes ennemies; à la fin du mois d'août 1944, ces dépenses s'élevaient à fr. b. **5,8 milliards.**

(*) Voir notamment le discours de Goering du 4 octobre 1942, dans lequel il essaie de justifier le droit du Reich de procéder à des achats sur les marchés noirs dans les pays occupés; d'après lui, le rationnement officiel ne constituerait qu'un supplément aux denrées que chaque habitant des territoires occupés se procurerait en quantité suffisante sur les marchés non officiels.

H4334 – 0066

C. INDEMNITES AUX RESSORTISSANTS DU REICH.

Les Allemands ont exigé, à des titres divers, pour les ressortissants du Reich, des indemnités qui se sont élevées à fr. b. 160 millions. Il convient d'ajouter à ce montant un forfait de fr. b. 180 millions, qui a dû être payé, au titre de butin de guerre, en contrepartie des avoirs des comptables de l'armée au 28 mai 1940.

D. PRELEVEMENTS DANS LES TERRITOIRES OCCUPES D'EUPEN ET MALMEDY.

1° Billets de banque.

L'Allemagne a imposé le retrait des billets belges et a utilisé ceux-ci pour ses besoins propres. Lors de l'échange récent de monnaie allemande contre monnaie belge, 53 millions de R.M. ont été estampillés; de cette somme, il faut soustraire 500.000 R.M. que l'on a restitués à des propriétaires allemands.

2° Avoirs en compte.

Ils représentaient en juin 1940 15,5 millions de R.M. A ce montant viennent s'ajouter 50 millions de R.M. environ qui représentent le paiement par l'Allemagne des biens et des services obtenus dans la région d'Eupen-Malmédy.

La contrevaleur est de fr. b. 1.087,5 millions.

E. AVANCES DU TRESOR

Une partie des avances du Trésor avaient pour but de compenser des prestations exceptionnelles imposées par les Allemands, entre autres à la Société Nationale des Chemins de fer belges, et à la Régie des Télégraphes et des Téléphones, notamment en compensation de l'utilisation gratuite par l'armée allemande, des moyens de transport et de communication.

Comme ces créances revêtent un aspect particulier, elles feront l'objet d'un exposé séparé qui figure au chapitre V.

RECAPITULATION.

L'ensemble des charges financières imposées à la Belgique pendant l'occupation se résume par le tableau suivant :

Dépenses dues à l'occupation (en millions de francs — chiffres arrondis)

ANNÉE	Frais d'occupation	Logement et installation de troupes	Indemnités aux ressortissants du Reich	Solde créditeur en clearing	Compte de virements à la R.K.K.	Echange des R.K.K.S.	R.K.K.S. en caisse à la B. N. B.	Prélèvements dans les territoires occupés d'Eupen et Malmédy	Moyens de paiement exigés par l'occupant 9 = 1+2+3+4+5+6+7+8
	1	2	3	4	5	6	7	8	
CHIFFRES ANNUELS									
1940 (de mai à décembre . . .	4.500	123	—	881	556	450	1.212	—	7.722
1941	15.150	1.154	—	6.997	— 419	3.117	—1.067	—	24.932
1942	17.351	1.218	47	16.828	150	—	1.489	—	37.083
1943	18.001	1.669	77	24.069	— 248	—	— 543	—	43.025
1944 (jusque fin août)	11.998	1.602	217	13.889	— 16	—	— 397	—	27.293
CHIFFRES CUMULATIFS A FIN D'ANNÉE									
1940 (depuis mai)	4.500	123	—	881	556	450	1.212	—	7.722
1941	19.650	1.277	—	7.878	137	3.567	145	—	32.654
1942	37.001	2.495	47	24.706	287	3.567	1.634	—	69.737
1943	55.002	4.164	124	48.775	39	3.567	1.091	—	112.762
1944 (jusque fin août)	67.000	5.767	340	62.664	23	3.567	694	1.087	141.142

H4334 – 0067

IV. 3.

CONVERSION EN FRANCS 1938.

Les moyens de paiement exigés par l'occupant se montent à fr. b. 141 milliards. Convertir cette somme en francs 1938, pour répondre aux vœux exprimés par les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et par le Gouvernement Provisoire de la République Française, est une tâche délicate, puisqu'elle doit tenir compte de la dépréciation progressive du pouvoir d'achat de notre monnaie durant l'occupation allemande. Constatons, à cet égard, que la moyenne des prix de gros pendant les années d'occupation peut être estimée à 170 (1938 = 100) pour les prix officiels et à 365 (1938 = 100) pour les prix pratiqués sur les marchés clandestins.

Afin de simplifier le problème, on considérera deux grandes catégories :

— le solde créditeur du clearing : fr. b. 62,7 milliards;

— les autres coûts d'occupation : fr. b. 78,3 milliards.

1° La conversion du **solde créditeur du clearing** doit s'opérer différemment selon qu'il s'agit

a) de paiement de marchandises;

b) de paiement de salaires ou de services.

a) En ce qui concerne le solde créditeur de fr. b. 42,7 milliards pour les liquidations de marchandises par clearing, il faut admettre, d'une part, que les exportations de Belgique ont été faites aux prix officiels intérieurs — sauf pour des marchandises indéterminées qui représentent environ la moitié des exportations et sont présumées avoir été vendues à des prix supérieurs — et, d'autre part, que les importations en Belgique ont été faites à des prix imposés par les Allemands qui dépassaient notoirement les prix officiels intérieurs.

Ces prémisses posées, la conversion en francs 1938 des soldes créditeurs en marchandises donnerait les résultats suivants :

	Francs de l'époque	Francs 1938
	En millions	
Août 1940-31 décembre 1941 . .	5.251	3.520
Année 1942	11.609	6.186
Année 1943	16.206	7.520
1944 (jusqu'au 2 septembre) . .	9.636	4.861
Total	42.702	22.087

b) Le solde créditeur de 20 milliards figurant à la rubrique « mouvement des services » comprend environ 15 milliards (*) mis à charge de la Belgique par les Alle-

(*) Y compris les R.M. échangés après la capitulation aux Belges rapatriés d'Allemagne.

H4334 – 0068

mands prétendument pour le paiement de la main-d'œuvre belge à l'étranger. Or, d'après les calculs du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, 7 milliards au plus étaient nécessaires pour les paiements de cette main-d'œuvre, ce qui, compte tenu de l'augmentation de 15 % des rémunérations par rapport à 1938, représente environ 6 milliards de francs belges 1938.

Le reliquat de 5 + 8 milliards, soit 13 milliards, est présumé avoir été dépensé par moitié sur les marchés officiels et sur les marchés clandestins. Il équivaut donc à fr. b. 1938, 5,6 milliards.

2° La conversion des **autres coûts d'occupation,** s'élevant à fr. b. 78,3 milliards, part de l'idée que ces sommes ont été utilisées à la fois sur les marchés officiels et sur les marchés clandestins. A supposer que ces montants aient été dépensés par moitié sur ces marchés, la conversion en francs 1938 nous donnerait un montant de fr. b. 33,7 milliards.

Conclusions.

La conversion en francs 1938 des moyens de paiement exigés par l'occupant, soit 141 milliards de francs 1940-1944, donnerait au minimum fr. b. 22,09 milliards (marchandises) + 11,60 milliards (services) + 33,71 milliards (autres coûts) = **67,4 milliards de francs belges 1938,** soit dollars 2.274 millions.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le crédit clearing aussi bien que toute autre prétendue indemnité d'occupation constituent un prélèvement de moyens de paiement effectué par l'Allemagne à notre détriment. Ces moyens de paiement ont été effectivement employés pour vider notre pays de biens, valeurs et services de toute espèce. Il n'est donc pas sans intérêt d'examiner comment se présente, à côté de l'opération financière, la perte de biens concrets et de valeurs.

C'est ainsi qu'on peut estimer, conformément aux renseignements donnés dans d'autres chapitres que les 22 milliards de crédit clearing ont servi :

pour fr. b. 6.300 millions à des achats de stocks et de matériel et outillage (cfr. I, 1).
pour fr. b. 500 millions aux réquisitions d'or et de devises payées à la Banque d'Emission à Bruxelles (cfr. I, 9).
pour fr. b. 300 millions à des réquisitions de charroi automobile (cfr. I, 4).
pour fr. b. 1.200 millions à des réquisitions de produits agricoles (cfr. I, 6).
et pour fr. b. 14 milliards environ à des prélèvements effectués par les Allemands sur les matières premières existant dans le pays, sur la production courante de l'industrie belge, ainsi qu'au paiement de la main-d'œuvre intervenant dans cette production.

Le recours au système de conversion en francs 1938 signifie que le pouvoir d'achat réel dont le Reich a disposé à son profit par une spoliation aussi gigantesque, ne peut être, en équité, restitué à la Belgique que par des Réparations mettant à la disposition de l'économie belge une quantité équivalente de biens et de services strictement calculée sur la base des prix et salaires pratiqués en 1938.

H4334 – 0069

CHAPITRE V

AUTRES RÉCLAMATIONS

H4334 – 0070

V.
Toutes autres Réclamations

Sous ce chapitre on examinera :

A. Les dépenses effectuées avant la capitulation allemande.
   1° Avances du Trésor, soit fr. b. 1938 : 2,4 milliards ou 79,6 millions de dollars;
   2° Dépenses diverses de transport, soit fr. b. 1938 : 9.869 millions ou 333 millions de dollars;
   3° Dommages causés aux institutions de sécurité sociale, soit fr. b. 1938 : 170 millions ou 5,7 millions de dollars.

B. Les dépenses effectuées depuis la capitulation de l'Allemagne ou à effectuer dans la suite.
   1° Démolition des ouvrages d'art allemands, soit fr. b. 1938 : 1.683 millions ou 56,8 millions de dollars;
   2° Dépenses effectuées en faveur des victimes civiles de la guerre, soit fr. b. 1938 : 1.265 millions ou 42,8 millions de dollars.
   3° Dépenses à effectuer en faveur des victimes civiles et militaires de la guerre, soit fr. b. 1938 : 40.829 millions ou 1.377 millions de dollars.

A. DEPENSES EFFECTUEES AVANT LA CAPITULATION DE L'ALLEMAGNE.

1° Avances du Trésor.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les avances consenties par le Trésor jusqu'à fin août 1944 se sont élevées à 13,5 milliards, sur lesquelles des remboursements ont été opérés à concurrence de 2,3 milliards. Le reliquat de 11,2 milliards se rapporte, pour la plus grande partie, aux avances effectuées à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et à la Régie des Télégraphes et Téléphones, en contrepartie de prestations dont il est question au 2° ci-après.

La différence, soit 3,5 milliards, représente des dépenses faites pour le ravitaillement du pays; elles équivalent à environ fr. b. 1938, 2,4 milliards, soit 79,6 millions de dollars.

Avances consenties par le Trésor.
(en millions de francs)

Année	S.N.C.F.B.	Régie T.T.	Provinces et Communes	Ravitaillement du pays	Divers	Total brut	Remboursements d'avances	Total net
1940	725	—	689	103	863	2 380	—	2.380
1941	1.275	290	444	1.054	163	3.226	1.064	2.163
1942	1.345	195	—	838	—	2.378	892	1.486
1943	1.375	150	37	614	1	2.177	157	2.021
1944 (jusque fin août)	2.331	50	—	929	—	3.310	162	3.148
Total . . .	7.051	685	1.170	3.538	1.027	13.471	2.275	11.198

2° Dépenses diverses de transport.

La **Société Nationale des Chemins de Fer Belges** a payé un lourd tribut à l'occupation ainsi qu'il ressort des deux tableaux suivants. Des prestations imposées par l'occupant et qui ont atteint un montant de 6,5 milliards, près de la moitié est représentée par les transports requis par la Wehrmacht.

Répartition des autres dommages entre « Société Nationale des Chemins de Fer belges » (S. N. C. B.) d'une part, et « autres organismes de transport » (A. O.) d'autre part (en millions de fr. b.)

NATURE DU DOMMAGE	PRÉJUDICE SUBI AU COURS DES ANNÉES :													
	1940		1941		1942		1943		1944		1945		TOTAL	
	ESTIMATION EN MILLIONS DE FRANCS BELGES :													
	S.N.C.B.	A. O.	S.N.C.B.	A. O.	S.N.C.B.	A. O.	S.N.C.B.	A. O.	S.N.C.B.	A. O.	S.N.C.B.	A. O.	S.N.C.B.	A. O.
Transports imposés par l'occupant	252,—	13,77	609,—	48,46	674,—	58,00	821,—	63,35	751,—	50,57	—	—	3.107,—	234,17
Pertes de recettes et de salaires consécutives à des faits de guerre : matériel réquisitionné, alertes aériennes, destructions, etc.													—	1.730,85
Veto opposé par l'occupant à un relèvement des tarifs de transports justifié par une augmentation des charges d'exploitation	—	0,67	—	2,59	330,—	2,49	294,—	1,93	152,—	0,12	—	—	776,—	7,82
Saisie des moyens affectés à la transmission des nouvelles (application des articles 53 et 54 de la Convention de La Haye)													—	800,—
Utilisation d'installations provisoires substituées au biens détruits													33,—	5,77
Dépenses supplémentaires à résulter de l'arriéré d'entretien des installations et du matériel négligé, durant l'occupation, à défaut des matières nécessaires													—	33,70
Entretien et réparation du matériel (fixe et mobile) réquisitionné par l'occupant	—	—	11,80	—	72,30	—	17,70	—	13,20	—	1,—	—	116,—	—
Intérêt du capital et amortissement du matériel réquisitionné et non restitué	15,70	—	88,—	—	123,30	—	166,70	—	168,20	—	95,20	—	657,10	—
Indemnité de location du matériel roulant ferroviaire se trouvant sur réseaux étrangers (application du Règlement International des transports)	26,00	0,10	52,—	4,76	58,—	11,12	49,—	11,86	64,—	11,63	33,—	8,72	282,—	48,21
Taxe sur les combustibles imposée par l'occupant													79,—	6,58
Frais de transport non récupérés en 1940	3,17	0,09	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,17	0,09
Travaux de défense passive imposés par l'occupant (à son usage exclusif)	1,—	—	10,—	—	12,—	—	—	—	1,—	—	1,—	—	25,—	—
Travaux de protection aérienne (occultation, abris, etc.)	—	0,11	—	0,07	—	0,05	—	0,11	—	0,15	—	—	—	0,51
Aménagement et entretien des locaux réquisitionnés par l'occupant													42,—	3,38
Autres travaux et prestations, sans intérêt pour le pays, imposés par l'occupant	4,—	0,47	72,—	7,23	129,—	11,98	65,—	6,06	95,—	10,78	17,—	0,04	382,—	36,58
Evacuation et rapatriement du personnel en 1940 — Rapatriement des réfugiés civils	275,—	6,47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	275,—	6,47
Avances pécuniaires aux familles d'agents évacués en Angleterre ou prisonniers en Allemagne													85,—	8,66
Pensions aux ayants-droit des agents décédés par suite de faits de guerre — Réparation des accidents du travail dus à des faits de guerre													500,—	208,71
Prêt et aide au personnel : déportations, emprisonnements, sinistres, maladie, etc.													—	137,97
Congés légaux aux agents rentrés d'Allemagne													—	2,62
Main-d'œuvre improductive maintenue en service	32,—	0,06	2,—	—	—	—	—	—	85,—	—	14,—	—	133,—	0,06
Personnel supplémentaire embauché par l'occupant	2,—	0,79	7,—	1,34	9,—	1,68	6,—	1,12	10,—	4,32	3,—	—	37,—	9,26
Augmentation des absences pour maladie durant l'occupation													—	15,—
Pertes sur marchandises transportées (frais de transport et de chômage)	—	0,03	—	—	—	0,06	—	0,20	—	0,21	—	—	—	0,50
													6.532,27	3.297,01
Total													9 829,28	

H4334 – 0071

H4334 – 0072

REPARTITION DE L'ESTIMATION TOTALE DES AUTRES DOMMAGES ENTRE LES DIFFERENTS ORGANISMES DE TRANSPORT.

ORGANISMES DE TRANSPORT	Evaluation en millions de francs belges
Secrétariat Général	—
Régie des Télégraphes et des Téléphones	959,966
Administration de la Marine	809,761
Administration des Postes	960,678
Administration de l'Aéronautique	101,—
Institut National de Radiodiffusion	20,293
Société Nationale des Chemins de fer belges	6.532,270
Chemin de fer de Chimay	11,005
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux	97,632
Chemin de fer international Malines-Terneuzen	67,707
Chemin de fer électrique Bruxelles-Tervueren	2,931
Société Anonyme des Tramways et Autobus Bruxellois	130,708
Société Anonyme des Tramways Unifiés de Liége et extensions	52,570
Société Anonyme des Railways Economiques de Liége-Seraing et ext.	4,240
Société Anonyme des Tramways Verviétois	4,875
Société Anonyme des Tramways électriques du Pays de Charleroi et extensions	7,390
Société Anonyme des Tramways d'Anvers	36,761
Société Anonyme des Tramways électriques de Gand	15,744
Office National de la Jonction Nord-Midi	13,750
Total	9.829,281

D'autre part, la politique des prix imposée par l'occupant qui s'est opposé au relèvement des tarifs de transport, lui a coûté ¾ de milliard de francs. Enfin, l'intérêt du capital et l'amortissement du matériel réquisitionné et non restitué à été évalué sur la base des données de 1938 à fr. b. 657 millions.

Il faut en outre tenir compte, parmi les dépenses les plus importantes, des pensions aux ayants-droit des agents décédés par suite de faits de guerre, ainsi que de la réparation des accidents de travail dus à des faits de guerre. Le montant total de ces dépenses s'est élevé à fr. b. 500 millions.

L'**Administration de la Marine** et l'**Administration des Postes** ont subi des dommages importants sous forme de pertes de recettes et de salaires consécutives à des faits de

H4334 – 0073

guerre. Pour la première notamment, le total atteint fr. b. 810 millions; il est estimé sur la base des taux de transport et des salaires pratiqués en 1938, ainsi que sur la moyenne des tonnages transportés.

La **Régie des Télégraphes et des Téléphones** a subi une perte de recettes de 800 millions, résultant de la saisie des câbles océaniques et des lignes intérieures.

La **Navigation Intérieure** supporte un dommage atteignant fr. b. 15 millions par suite du non-paiement des frets dus par les autorités allemandes. Il convient d'y ajouter les frais de renflouement des bateaux belges sinistrés en Belgique et à l'étranger. Il faut procéder à un travail de dégagement préalable à tout travail de remise en état des bâtiments. Exprimées en valeur 1938, les dépenses atteignent un montant approximatif de fr. b. 25 millions.

Au total, les préjudices subis par ces différents moyens de transport s'élèvent à fr. b. 9.829 millions + fr. b. 40 millions = fr. b. 9.869 millions ou dollars 333 millions.

3° **Dommages causés aux institutions de sécurité sociale.**

Les dommages de guerre ont particulièrement atteint :

— les associations mutualistes d'assurance maladie-invalidité;
— les organismes d'assurance vieillesse et décès des employés et des ouvriers;
— les institutions d'assurance sociale des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith.

a) **Associations mutualistes d'assurance maladie-invalidité.**

Les difficultés d'ordre financier rencontrées par ces associations ont été partiellement aplanies grâce à des subsides extraordinaires accordés par l'Etat. Ceux-ci se sont élevés à quelque 23 millions pour l'exercice 1943 et se chiffreront par la même somme pour l'exercice 1944. Le total de ces interventions représente donc fr. b. 46 millions.

b) **Organismes d'assurance vieillesse et décès des employés et des ouvriers.**

On peut estimer à 75 millions le dommage total causé aux organismes d'assurance par la surmortalité des employés pendant la période 1940-1944, et à 75 millions également les dommages causés à la Caisse de Retraite par la surmortalité des ouvriers. Quant aux ouvriers mineurs, le préjudice subi par le Fonds National de Retraite peut être évalué à 60 millions. Le total atteint donc fr. b. 210 millions.

c) **Institutions d'assurance sociale des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith.**

Les avoirs divers de ces institutions, soit près de 20 millions, ont été transférés en Allemagne au profit des institutions d'assurance sociale de ce pays. En outre, les cotisations, perçues pendant la réannexion des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith, doivent être remboursées; elles s'élèvent à près de 14 millions. Le préjudice subi s'élève donc, abstraction faite des intérêts sur ces sommes, à 34 millions.

Dans l'ensemble, les dommages subis par les institutions de sécurité sociale s'élèvent donc à

fr. b. 290 millions,
soit fr. b. 1938 170 millions, ou dollars : 5,7 millions.

B. DEPENSES EFFECTUEES DEPUIS LA CAPITULATION DE L'ALLEMAGNE OU A EFFECTUER DANS LA SUITE.

1° **Démolition des ouvrages d'art allemands.**

Les Allemands ont établi environ 25.000 ouvrages d'art sur le territoire belge, dont 15.000 le long de la côte. Les dépenses à engager pour la démolition de ces derniers ont

H4334 – 0074

été estimées par le Service de destruction des ouvrages d'art de l'armée à 100.000 francs en moyenne par ouvrage, ce qui occasionnera une dépense totale de l'ordre de fr.b. 1945: 2,5 milliards, soit fr. b. 1938 : 1.683 millions ou dollars : 56,8 millions.

2° **Dépenses effectuées en faveur des victimes civiles.**

Différentes dispositions législatives ont accordé des indemnités spéciales et des secours particuliers aux prisonniers politiques et aux déportés rentrant d'Allemagne.

a) **Prisonniers politiques.**	En millions fr. b. actuels
Indemnités aux familles des prisonniers et des soldats de la résistance hospitalisés ou en congé de convalescence par suite de faits de guerre .	110
Indemnités de rapatriement de fr. b. 7.500 accordées aux 38.000 prisonniers politiques (arrêté-loi du 25 avril 1945)	285
Indemnités supplémentaires de rapatriement de fr b. 7.500 accordées à 10.000 prisonniers politiques nécessiteux	75
Soins médicaux et pharmaceutiques gratuits accordés à 25.000 prisonniers politiques	150
b) **Déportés.**	
Indemnités de rapatriement de 1.000 francs accordées aux 212.000 déportés rapatriés (arrêté-loi du 18 mai 1945)	212
Soins médicaux et pharmaceutiques gratuits accordés à 30.000 déportés rapatriés (arrêté du Régent du 1er juin 1945)	90
Secours spécial accordé aux familles des déportés pendant leur absence (arrêté du 23 août 1945)	957

Des subsides s'élevant à fr. b. 1945 1.879 millions ont donc été accordés jusqu'à présent aux prisonniers politiques et aux déportés. Ce montant correspond à fr. b. 1938 : 1.265 millions, soit dollars : 42,8 millions.

3° **Dépenses à effectuer en faveur des victimes civiles et militaires de la guerre.**

a) **Militaires.**	En millions fr. b. de 1938
1) Pensions (*) militaires d'invalidité à octroyer aux militaires et assimilés — selon les prévisions — 50.000 invalides. Cette estimation comprend certaines catégories de civils (arrêté-loi du Régent du 9 février 1945)	6.237
2) Pensions aux veuves et orphelins de militaires et assimilés (voir 1). On prévoit 9.000 pensions	1.822
3) Pensions aux ascendants de militaires et assimilés mentionnés au 1. On prévoit 5.000 pensions	272
Total . . .	8.331

(*) Il s'agit de la valeur actuelle, capitalisée à 2,75 % des pensions qui auraient été accordées en 1938.

H4334 – 0075

b) **Civils.**

1) Indemnités de captivité à allouer aux ayants-droit des 32.000 prisonniers politiques décédés en captivité	1.280
2) Indemnités de captivité à allouer aux 38.000 prisonniers politiques rapatriés	960
3) Pensions aux 22.800 prisonniers politiques invalides	3.104
4) Pensions aux ayants-droit des 32.000 prisonniers politiques décédés en captivité	7.366
5) Pensions aux 21.000 déportés invalides	2.287
6) Pensions aux ayants-droit des 18.000 déportés décédés . . .	4.585
7) Pensions aux 31.800 invalides (victimes accidentelles (*) et réfractaires)	3.765
8) Pensions aux ayants-droit des 32.000 victimes accidentelles et réfractaires décédés	8.151
Total	32.498

Le total général des dépenses à effectuer en faveur des victimes civiles et militaires de la guerre atteint donc :

8.331 + 32.498 = fr. b. 1938: 40.829 millions, soit dollars : 1.377 millions.

C. DEPENSES EVENTUELLES.

Si l'on estime à 150.000 le nombre d'ouvriers déportés en Allemagne pendant une durée de 3 ans, les réserves constituées grâce à leur cotisation par les organismes de sécurité sociale allemands devraient s'élever à un montant que l'on peut estimer à fr. b. 180 millions. A vrai dire, ce problème pourrait se régler sur un autre plan que celui des réparations, par un accord international en matière d'assurance sociale. Il n'est fait mention ici de ce poste que pour mémoire au cas où pareil accord, actuellement à l'étude, se révélerait impossible à réaliser.

(*) On désigne par cette appellation les victimes des bombes, torpilles volantes, obus fusées, etc.

H4334 – 0076

BIENS ET INTÉRÊTS ALLEMANDS EN BELGIQUE

H4334 – 0077

Le régime des biens ennemis sous séquestre en Belgique est fixé par l'Arrêté-loi du 23 août 1944 publié au « Moniteur Belge » du 4 septembre 1944. Ces biens sont soumis au séquestre d'un Office, dénommé Office des Séquestres.

Cet Office, qui n'a effectivement été créé que le 1er novembre 1944, a pour mission d'assurer la garde, la conservation, l'administration et, le cas échéant, la liquidation des biens, droits et intérêts ennemis sous séquestre.

Les investissements allemands en Belgique sont relativement peu nombreux; après l'autre guerre en effet, on a largement procédé à la liquidation des avoirs allemands et, de plus, la législation allemande sur les changes et les devises a compliqué sinon empêché l'exportation des capitaux allemands.

Néanmoins, il n'a pas encore été possible à l'Office des Séquestres d'établir l'inventaire complet des biens, droits et intérêts dont il a la charge. D'ailleurs, l'estimation de ces biens, droits et intérêts se heurte à des difficultés considérables, notamment dans le secteur des marchandises ennemies délaissées en Belgique et des commandes pour compte d'ennemis au cours de l'occupation. Ce n'est que lorsque la liquidation de ces marchandises et de ces commandes sera chose faite qu'un chiffre pourra être cité.

Les renseignements qui suivent ne sont donc donnés qu'à titre indicatif.

Notons que par « ennemi » on entend ici, conformément à l'arrêté-loi du 23 août 1944, les Etats, les organismes et les ressortissants du Grand Reich, y compris ceux de l'Autriche, du territoire de Dantzig, de Mémel et du pays des Sudètes.

Les relevés ne sont pas encore complets. Les informations venant de province manquent encore. Une estimation tout à fait grossière et provisoire du total général des biens allemands sous séquestre en Belgique atteindrait, sous toutes réserves et jusqu'à nouvel ordre, environ de 2 milliards à 2,5 milliards de francs belges actuels, soit quelque 1.700 millions de fr. b. 1938.

H4334 – 0078

◆ Etablissements Typo - Litho
D.VAN KEERBERGHEN & FILS
101, rue Piers, 101, Bruxelles

OFFICE OF THE REPRESENTATIVE OF BELGIUM
ON THE
UNITED NATIONS COMMISSION FOR THE INVESTIGATION OF WAR CRIMES

Source No. 10

Rapport sur le Dépouillement Economique de la Belgique par les Allemands.

Certifié authentique, liassé et scellé par Nous, M. de BAER, Président de la Cour Militaire belge en Grande-Bretagne, le 5 octobre 1945.

de Baer

KRIJGSHOF-GRIFFIE ★ COUR MILITAIRE-GREFFE ★

B 45990

H4334 – 0079

H4334 – 0080

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

BRUXELLES. LE

Le rapport ci-contre a été établi par la Commission des Crimes de guerre instituée par arrêté du 13 décembre 1944 et composée de Messieurs :
Delfosse, Antoine, avocat à la Cour d'appel de Liége, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre de la Justice;

Dehousse Fernand, professeur à l'Université de Liége;

Graux Pierre, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien bâtonnier ;

Van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, secrétaire de la Commission royale d'histoire ;

Wauters Alfred, substitut de l'auditeur général;

Basyn Jacques, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, ancien chef de cabinet du Ministre de la Justice.

La Commission fonctionne sous l'autorité du Ministre de la Justice. Les renseignements contenus dans ce rapport ont été recueillis par les membres de la Commission et par les autorités judiciaires et administratives légalement habilitées à à cette fin et avec toutes les garanties en usage devant les tribunaux belges .

Pour le Ministre des Affaires Etrangères :
Le Directeur,

B 45991

H4334 - 0081

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE
de la
JUSTICE

COMMISSION
des CRIMES DE GUERRE

Bruxelles, le 30 Août 1945
I, rue de Turin.

4957

Je soussigné Antoine DELFOSSE, Avocat à la cour d'appel, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre de la Justice, certifie en ma qualité de Président de la Commission des Crimes de guerre, instituée par arrêté du 13.12. 1944 que le présent rapport qui comporte 19 pages numérotées de I à 19 contient la vérité, et que notamment les citations qui y figurent sont conformes aux textes originaux.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration ainsi que le rapport et fait apposer le sceau de la Commission.

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre —

B 45992

H4334 - 0082

EXPOSE SOMMAIRE DU DEPOUILLEMENT ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE PAR LES ALLEMANDS.

Index.

	Pages
I. Note introductive	I
II. Dépouillement financier	
A. Les frais dits d'occupation	5
a) Indemnité mensuelle	5
b) Reichkreditkassenscheine (R.K.S.)	5
c) et monnaires allemandes.	
Logement et installation de troupes	6
d) Avances du Trésor	7
e) Récapitulation.	7
B. Le solde créditeur en clearing.	8.
C. Récapitulation	II.
III. Le dépouillement économique	I3.
A. Secteur industriel	I3
B. Secteur agricole	I6
C. Secteur des transports	I7
a) chemins de fer	I7
b) Camions et automobiles	I8
c) Transports fluviaux	I8
d) Transports et installations maritimes	I9
D. Secteur de la main- d'oeuvre	20.
E. Récapitulation	2I.
IV. Récapitulation générale.	

B 45993

H4334 - 0083

COMMISSION DES CRIMES DE GUERRE

Exposé sommaire du dépouillement économique de la Belgique par les Allemands

par Mr. Louis DAVIN.

I. Note introductive.

La Belgique est incontestablement un des pays qui a le plus souffert de l'occupation allemande et de la guerre. La libération l'a trouvée dans un état d'appauvrissement et d'épuisement économique et financier bien pire qu'après 1918.

Dès le début de l'occupation, les Allemands se sont ingéniés à mettre sur pied un régime d'exploitation systématique des ressources de notre pays. Les stocks assez importants constitués dès les années 1936-1938 , au moment où l'horizon politique s'assombrissait, furent réquisitionnés en masse. Les machines et l'outillage de nombreuses entreprises furent enlevés et expédiés en Allemagne, aboutissant à la fermeture de quantité d'usines et à une concentration forcée dans plusieurs secteurs. Etant donné le caractère total de la guerre et le degré élevé d'industrialisation de la Belgique, l'occupant imposa, sous les menaces les plus diverses, un lourd tribut à nos industries, les forçant à lui livrer leurs produits à des prix désastreux, et les empêchant, par un système draconien de répartition et de distribution des matières premières et d'approvisionnement, de travailler pour le marché intérieur . L'agriculture, elle non plus, ne fut pas épargnée et fut aussi systématiquement mise en coupe réglée.

Bref, l'économie belge subit une perte de substance sans précédent, des prélèvements considérables étant opérés par voie directe (enlèvement, dépossession, réquisitions) ou par voie contractuelle sous forme d'achats ou de locations.

C'est à cette dernière fin que les Allemands imaginèrent un système de clearing qui, sous une apparence commerciale, leur permit de faire supporter par la Belgique toutes les charges financières de cet appauvrissement économique. Pour le reste, et afin sans doute de garder une masse de manoeuvre financière suffisante pour mieux dépouiller notre économie, ils fixèrent l'indemnité d'occupationà un taux anormalement élevé.

(I.)

B 45994

H4334 - 0084

Les pertes financières sont donc allées de pair avec le dépouillement économique sans qu'il y ait cependant concordance parfaite entre les deux appauvrissements.

On peut généralement estimer que les charges financières couvrent le pillage économique considéré comme crime de guerre (2) pour les marchandises, services ou capitaux dont le transfer a été réglé par clearing ou par l'utilisation d'une partie des frais d'occupation.

En principe donc, ne doit pas etre considérée comme crime de guerre la charge financière qui aurait dû normalement couvrir le coût de l'occupation, ainsi que le stipule la Convention de La Haye (3). De même, ce qui a été prélevé au titre financier a parfois dépassé la perte économique, dans la mesure, indéterminable, où des achats allemands sur les marchés clandestins ont été effectués à des prix nettement exagérés, supérieurs même aux prix actuels de remplacement.

Dans ces deux cas, le dépouillement économique au sens des crimes de guerre est inférieur à la perte financière. Mais le plus souvent, c'est l'inverse qui s'est produit, dans une mesure difficilement chiffrable à l'heure actuelle, mais certainement à telle enseigne qu'il y a plus que compensation , et qu'au total, les charges financières globales (frais dits d'occupation et clearing) sont nettement inférieures au dépouillement économique.

(I.) Au demeurant, ils ne firent jamais aucun mystère de leur conception des frais d'occupation et du clearing qui, dans leur esprit, et l'un comme l'autre, étaient destinés à assurer le financement de leurs besoins et de la contribution économique de la Belgique à la poursuite de la guerre. Des traces existent dans les correspondances échangées entre le Commissariat allemand d'une part, et la Banque d'Emission ou le Ministère des Finances d'autre part, les Allemands ayant affirmé plus d'une fois que la diminution des charges du clearing aurait pour résultat d'engendrer automatiquement une majoration des frais d'occupation et vice versa.

(2.) Cf. art. 6b, de l'Agréement signé le 8 août I945 par les Quatre Grands, établissant un tribunal militaire international pour juger les criminels de guerre.

(3.) Ces charges donnent évidemment droit à exiger des Réparations (Cf. la juridiction de la Commission des Réparations, I92I). Par ailleurs, il n'a jamais été possible de connaître ce que pouvaient être les frais d'occupation entendus au sens de la Convention de La Haye.
Signalons, à titre purement indicatif, qu'au cours des années I94I, I942 et I943, les troupes d'occupation ont été relativement peu nombreuses dans notre pays et auraient généralement oscillé aux environs de cent mille hommes.

B 45995

H4334 - 0085

Qu'il suffise en effet de signaler - à titre purement exemplatif et non limitatif- que celui-ci se manifeste encore particulièrement dans les secteurs suivants:

I°) Réquisitions de biens et de services, non supportées par les frais d'occupation ou le clearing (enlèvement ou location de matériel à la Société Nationale des Chemins de fer, dans la batelerie, etc..)

2°) Réquisitions et enlèvements de machines, outillage, bijoux, or, radium, valeurs, devises et participations étrangères sans indemnité ou à des prix dérisoires ou insuffisants;

3°) Politique d'abaissement ou de stabilisation des prix de vente des produits ou services intéressant l'économie de guerre allemande, malgré les majorations tolérées par l'occupant d'éléments intervenant dans le coût de revient de ces mêmes biens ou prestations (sidérurgie, textiles, constructions métalliques et mécaniques);

4°) Impossibilité de procéder aux amortissements techniques, d'entretenir, de remplacer ou de maintenir en ordre de marche l'appareil de production agricole, industriel ou commercial, malgré une usure excessive, géométriquement croissante. Mise en chômage forcé par l'application de divers programmes de concentration et de rationalisation;

5°) Pillages et destructions non commandées par des nécessités militaires et souvent consécutives à des opérations de répression et de police;

6°) Facteur humain : dommages aux victimes civiles, déportation de main-d'oeuvre en Allemagne et travail forcé en Belgique.

A Gouverne, signalons que pour chiffrer , en ce qui concerne la Belgique, le coût de l'occupation et de la guerre, aux frais réels d'occupation et au dépouillement économique au sens des crimes de guerre, il conviendrait d'ajouter :

I°) La contribution à l'effort de guerre des alliés depuis la Libération du territoire, atteignant plus de 22 milliards de francs (Reverse Lend-Lease et Mutual aid);

2°) Les dépenses de la mobilisation d'août I939 à mai I940;

3°) Les destructions de matériel, d'équipement et d'installations militaires;

4°) Les pertes humaines, civiles et militaires, dues à des faits de guerre (étrangères notamment à la réquisition de main-d'oeuvre)

5°) Le défaut d'entretien et de renouvellement du mobilier et des immeubles publics et privés, et entre autres des moyens de transport;

6°) L'épuisement et le non-renouvellement des stocks, le pillage d'oeuvres d'art, etc;

Toutes ces pertes constituent des " conséquences directes des hostilités ou d'opérations de guerre menées par l'un

B 45996

H4334 - 0086

ou l'autre groupe de belligérants", suivant les termes d'une décision de la Commission des Réparations en date du 4 mars I92I. Conformément à cette décision et à la jurisprudence ainsi créee, tous ces dommages doivent être considérés comme ouvrant droit aux réparations.

Ces pertesont été supportées à la fois par le patrimoine national - ce qui équivaut à une perte sèche de substance - et par le revenu national, au demeurant en diminution certaine pendant l'occupation- ce qui s'est traduit par un abaissement marqué du standard de vie. Dans un exposé aussi sommaire que celui-ci, il n'est malheureusement pas possible de déterminer avec précision la part revenant à l'un et à l'autre. Néanmoins, en se basant sur les chiffres incomplets et qui ne constituent qu'une limite minima minimorum, fournis par l'Ancien Ministre Eyskens dans son Exposé Général du I6 mai I945, de la situation financière, on pourrait estimer que :

I°) Les pertes en capital représenteraient de I2 à I5 % de la fortune nationale de I939

2°) Les pertes en revenu représenteraient I50 % du revenu national de I938, soit une consommation en pure perte de 30 % par an en admettant que le revenu national des années d'occupation soit identique à celui de I938, ce qui n'est assurément pas le cas, ce dernier étant certainement supérieur.

Ces données au même titre que la plupart des chiffres repris dans cet exposé sommaire, ne constituent que des estimations . Beaucoup sont provisoires. Certaines pertes ne peuvent pas encore être exprimées en termes monétaires. Les évaluations et les chiffres disponibles ne sont pas encore assez précis pour mesurer exactement le coût de la guerre, de l'occupation et du dépouillement économique de notre pa ys par l'occupant. Quoiqu'il en soit, les données figurant ci-après, bien que représentant seulement les limites inférieures, donnent une idée du pillage auquel notre économie et nos finances ont été soumises pendant plus de quatre années.

II. LE DEPOUILLEMENT FINANCIER.

Les charges financières subies par la Belgique comprennent en ordre principal les frais dits d'occupation et le solde créditeur en clearing.

A. LES FRAIS DITS D'OCCUPATION

a° Indemnité mensuelle

A fin août I944, nous avions payé des indemnités de guerre pour un montant de

67 milliards de francs

B 45997

H4334 - 0087

L'indemnité mensuelle de I milliard jusqu'en août I94I fut portée à I I/2 milliard à partir de septembre de la même année.

On ne peut en aucune façon trouver de justification à ces contributions de guerre exorbitantes. Bien qu'il n'ait jamais été possible de connaître la façon dont lesautorités occupantes ont dépensé ces montants, on doit souligner que :

I°) La Convention de La Haye ne reconnait à l'occupant, en dehors du droit de
" prélever des impôts, droits et péages établis au profit de
" l'Etat pour pourvoir aux frais de l'administration du terri-
" toire occupé dans la mesure où le Gouvernement légal y était
" tenu.

d'autre droit que celui de n'
" établir des contributions en argent dans le territoire
" occupé que pour des bèoins de l'armée de l'administration
" de ce territoire".

2°) La contribution fut portée à I I/2 milliard en septembre I94I, alors que l'effectif des troupes d'occupation était sensiblement inférieur- et devait le demeurer jusque dans le courant de I944 - à ce qu'il fut au cours de l'été et de l'automne I940;

3°) Lors des conversations de Berlin en mars (entre la délégation financière belge et les autorités allemandes), celles-ci admirent que les frais d'occupation étaient exagérés mais prétendirent qu'une diminution éventuelle de ces derniers devrait être compensée par un accroissement des charges en clearing.

4°) Une fraction très importante de cette indemnité mensuelle a servi à financer des achats sur le marché noir, organisés méthodiquement en Belgique par la Wehrmachtverrechnungskasse, créée le Ier Octobre I942 (I.)

b°) Reichskreditkassenscheine (R.K.K.S.) et monnaies allemandes

Dès le mois de mai I940, les dépenses d'occupation furent mises à charge de la Belgique par les Allemands. Celles-ci ayant été financées au début par des R.K.K.S. au moyen desquels l'armée et l'administration du Reich effectuaient leurs paiements, ces monnaies constituent une forme déguisée de contributions de guerre.

Jamais la Banque Nationale ou la Banque d'Emission n'a

I. Attitude qui s'inspirait du discours de Goering du 4 octobre I942, dans lequel il tenta de justifier le droit pour le Reich de procéder à des achats sur les marchés noirs dans les pays occupés, ou d'après lui, le rationnement officiel ne constituerait qu'un supplément aux denrées que chaque habitant des territoires occupés se procurerait en quantité suffisante sur les marchés non officiels. Il appartient à d'autres de faire justice de ces allégations mensongères ou perce une évidente mauvaise foi. Nous renvoyons notamment à cet égard à l'excellent et très suggestif ouvrage que vient de publier le Professeur Jacquemyns, sous le titre " Privations et Espoirs".

B 45998

H4334 - 0088

possédé aucun moyen de contrôle de cette augmentation des signes monétaires, soumis exclusivement au bon ou au mauvais vouloir de l'occupant. Retirés partiellement de la circulation au printemps I94I, ils le furent définitivement en juillet-août I942.

Au 2 Septembre I944, la Banque d'Emission détenait comme moyens de paiement allemands pour

3.567	millions de francs,	représentant l'échange des	R.K.K.S.
644	"	"	de R.K.K.S. Reichsmarks et Rentenmarks en caisse
I2	"	"	en compte de virement à la Reichskreditkasse

4.223 millions de francs.

Cette somme de

4,2 milliards de francs

a donc servi à prélever sur le pays une somme équivalente de biens et de services.

c°) Logement et installations de troupes

A fin août I944, ces dépenses s'élevaient à

5,9 milliards de francs

Une certaine partie était directement payée par les communes, mais le Trésor indemnisait ces administrations subordonnées.

d°) Avances du Trésoir

Une partie des avances du Trésor avaient pour but de compenser les prestations exceptionnelles imposées à la Société Nationale des Chemins de fer, à la Régie des Télégraphes et des Téléphones, à divers organismes publics ou privés. On pouvait les évaluer à fin aout I944 à environ

8 Milliards de francs

Pour les Chemins de fer, il s'agissait spécialement des transports gratuits effectués pour la Wehrmacht et de l'utilisation du matériel par l'armée ou la Reichsbahn, abstraction faite des réquisitions de matériel dont il sera question plus loin et qui peuvent être évaluées à 5 ou 4 milliards de francs en I940.

Pour la Régie des T.T , les avances du Trésor correspondaient au déficit budgétaire et au manque à gagner provenant de l'interruption des relations internationales et de l'utilisation gratuite et presque exclusive du réseau par les Allemands.

e°) Récapitulation

B 45999

Au total, les frais dits d'occupation ont coûté à la Belgique

85,3 milliards de francs (I.)

H4334 - 0089

se répartissant comme suit :

67.-	milliards	: indemnité mensuelle de guerre
4,2	"	: R.K.K.S. et monnaies allemandes
5,8	"	: Logement et installation de troupes
8,-	"	: Avances du Trésor
0,3,-	"	:Indemnités aux ressoetissants du Reich, et butin de guerre.

B. LE SOLDE CREDITEUR EN CLEARING

Au 2 Septembre I944, le montant de notre solde créditeur en clearing s'élevait à

62,7 milliards de francs (2.)

Imaginé et présenté comme moyen de compensation des déséquilibres temporaires de la balance despaiements entre deux ou plusieurs pays, le système de clearing multilatéral dont le centre était à Berlin, n'a pas tardé à devenir une arme très facile à la disposition des Allemands pour effectuer des prélèvementsmassifs dans les pays occupés, sous une apparence contractuelle et commerciale, aboutissant à un pillage systématique et froidement organisé despays occupés, sans qu'il soit question de contreprestation équivalente.

Avant de jeter un rapide coup d'oeil sur les opérations en clearing, quelques observations s'imposent :

I°) Avec ce système, la Banque d'Emission n'était avertie d'avoir à procéder à la liquidation desopérations que lorsque celles-ci étaient conclues ou terminées.

Aucun droit de regard ne lui était réservé, d'autant plus que les expéditions en Allemagne n'étaient pas soumises aux formalités de licence.

Il fallut attendre le printemps I942, pour réaliser une première amélioration de principe permettant à la Banque d'Emission de recevoir des indications, encore bien insuffisantes, sur la nature et les bénéficiaires de certains transferts spéciaux. Les autorités belges furent toutefois privées de toute information digne de foi à l'occasion de liquidations en faveur de personnes physiques ou morales allemandes (notamment la fameuse **Wehrmachtverrechnungskasse** , et la non moins fameuse Allgemeine WarenverkehrsGesellschaft qui sévit surtout pendant les trente premiers mois d'occupation au cours desquels elle pilla littéralement les stocks constitués en Belgique).

I et 2.) Francs dont le pouvoir d'achat diminue progressivement de I940 à I944 suivant la date à laquelle il a été créé. C'est de ce franc qu'il est toujours question dans cet exposé, sauf avis contraire, auquel casil sera toujours mentionné explicitement, comme par exemple, " francs de I940".

B 46000

H4334 - 0090

2°) On ne peut guère reconnaître in globo à ces transactions en clearing un caractère commercial réel. Bon nombre de créances avaient un caractère politique ou militaire plus ou moins accusé. Elles ont donc été commercialisées, les allemands ayant appliqué à leurs créanciers un système analogue, dans son essence, à celui dont ils se sont plaints vigoureusement au cours des années qui ont suivi la première guerre mondiale - commercialisation des dettes politiques, les Réparations étant payées au moyen d'emprunts ordinaires contractés à l'étranger).

3°) Le mécanisme du clearing est faussé à sa base du moment où l'on introduit, parmi ses opérations, des règlements en faveur de l'autorité occupante ayant un caractère militaire. Or, ni au cours des conversations de Berlin de mars I942 ni au cours des pourparlers ultérieurs en Belgique entre les autorités belges et allemandes, celles-ci ne se sont fait faute de reconnaître la fréquence de transactions de ce genre qui auraient dû être radicalement exclues du clearing.

Le tableau qui suit donne le total des versements en faveur de la Belgique, des paiements opérés par la Belgique et le solde créditeur ou débiteur pour l'ensemble et pour quelques pays les plus importants parmi nos partenaires.

Opérations en clearing avec les pays étrangers. (I.)

Situation comptable au 2.9.I944 (en millions de francs)

	Montant global des opérations de I940 au 2.9.I944		Solde final de la Belgique	
	Versements en faveur de la Belgique	Versements opérés par la Belgique	Créditeur	Débiteur
Allemagne	78.9I5	2I.048	57.867	
France	I0.768	6.565	4.203	
Hollande	5.987	4.592	I.395	
Autres pays	2.597	3.397		800
Total	98.267	35.607Q	63.465	800
Solde créditeur de la Belgique			62.665	

Ce tableau ainsi que celui qui suit montrent clairement quelle part revient à l'Allemagne dans le pillage délibéré de

---

I. Certaines données de ce tableau diffèrent légèrement des chiffres des tableaux suivants (tous fournis cependant par la Banque d'Emission) parce que ces derniers ne comprennent pas plusieurs postes non encore ventilés.

B 46001

H4334 - 0091

notre économie au moyen du clearing. Alors qu'avec tous les pays autres que la France et l'Allemagne, notre balance commerciale avait tendance à s'équilibrer, le clearing accusait un solde créditeur de plus de 62 milliards avec ces deux pays au 2 Septembre I944. Encore importe-t-il de remarquer que notre créance sur la France provient largement sinon exclusivement de transferts de biens ou de prestations de services au profit des Allemands en France, dont la charge étai supportée par nos finances(telle la main d'oeuvre belge occupée en France pour compte allemand).

Part prise par l'Allemagne dans les soldes des divers mouvements

Situation au 2.9.I944 (en millions de francs)

	Ensemble des clearings (a)	Clearing belgo-allemand (b)	Rapport b/a
Ensemble des mouvements	6I.636	57.298	93 %
Marchandises	4I.672	38.804	93 %
Services	20.0I6	I8.227	9I %
Capitaux	-52	267	-

Si l'on envisage la part prise respectivement par les marchandises , services ou capitaux, on obtient par solde le tableau ci-dessous au 2.9.I944 (en millions de francs)

	Marchandises	Services	Capitaux	Totaux.
Ensemble des clearings	4I.672	20.0I6	-52	6I.636
Allemagne	38.804	I8.227	267	57.298
France	2.576	I.62I	-I78	4.0I9
Pays-Bas	I.I23	3I4	-I89	I.248
Autres pays	- 83I	- I46	48	- 929

C'est uniquement dans le secteur des marchandises et des services que le déséquilibre se manifeste, dû en grande partie aux réquisitions de biens et de services de l'Allemagne pour son propre compte. On sait que les prétendues exportations ont affecté spécialement les métaux et ouvrages en métaux et machines, les produits textiles, dont les 9/I0 environ ont été accaparés par le Reich qui s'est littéralement rendu coupable de véritables spoliations.

B 46802

H4334 - 0092

Solde créditeur en clearing au 2.9.I944, en millions

Quatre rubriques principales	Ensemble	Clearing- belgo-allemand
Métaux et ouvrages en métaux, machines	IO.II5	9.323 soit 92 %
Produits textiles	3.548	3.239 soit 9I %
Produits minéraux	2.387	849 soit 37 %
Verreries, poteries et porcelaines	930	5I3 soit 55 %

En ce qui concerne les transferts de capitaux qui, dans les premiers temps de l'occupation, connurent une intensité particulière, il s'agissait de réalisations forcées de participations belges à l'étranger ainsi que de la cession obligatoire à des groupes allemands d'avoirs belges bloqués en Allemagne. Aucune compensation effective ne nousfut accordée en échange, cette diminution de notre richesse économique à l'étranger, ces sacrifices de nos avoirs extérieurs résultant exclusivement de décisions allemandes.

Les transferts au titre de services se rapportent, en ordre principal, aux paiements effectués pour l'emploi de notre main d'oeuvre à l'étranger.

Solde créditeur des services au 2.9.I944 en millions.

	Services	Paiement de la main-d'oeuvre.
Ensemble des clearings	20.0I6	I4.732 ou 73% du total
Allemagne	I8.227	I3.I73 ou 72%
France	I.62I	I.559 ou 96 %

Non content de réquisitionner notre main-d'oeuvre pour le travail obligatoire en Allemagne ou dans les territoires occupés, c'est encore nous qui avons dû supporter la charge financière de ces spoliations hors frontières?

- soit par la liquidation en clearing des épargnes transférées;
- soit par l'envoi de billets belges au Reichsbankdirektorium à Berlin pour le paiement de nos ouvriers en monnaie nationale
- soit par le rachat des RM. aux ouvriers belges rentrant d' Allemagne, ou l'établissement d'un système de Reisegutscheine.

B 46803

H4334 - 0093

c) Récapitulation

Les charges financières totales imposées par les Allemands à notre économie peuvent être évaluées à :

85,3 milliards de francs pour les frais dits d'occupation
62,7 " " le solde créditeur en clearing

148,- milliards de francs

Au cours de ces quatre années d'occupation, ces charges ont été s'élevant en valeur absolue, s'accroissant en raison inverse de l'épuisement de notre économie. Au fur et à mesure que celle-ci s'anémiait et que la production des biens de production pour l'économie nationale, la production des biens de consommation et la consommation elle-même étaient soumises à des restrictions croissantes, les prestations imposées par l'occupant se sont fait sentir de plus en plus lourdement, mettant davantage le revenu national à contribution et obligeant à effectuer des prélèvements sans cesse croissants sur la substance même du pays et sur son patrimoine (liquidation et non-renouvellement des stocks, insuffisance ou absence des amortissements ou des remplacements d'outillage, réquisitions de machines et de bétail, amendement insuffisant des terres arables, etc..)

Ces charges ont provoqué un déséquilibre permanent des finances publiques, qui s'inscrivait comme suit dans les principaux indices de la situation financière et monétaire belge.

	août 1939	août 1944	Indice
Dette publique	60,' milliards frs.	156,2 milliards	259
Circulation fiduciaire (Billets BNB)	26,9 "	100,9 "	375

III. LE DEPOUILLEMENT ECONOMIQUE

On vient de voir comment le clearing et une partie des frais d'occupation ont été utilisés par les Allemands pour opérer des prélèvements massifs dans notre économie. Des chiffres précis n'existent que pour les transactions en clearing mais nous avons établi précédemment par le dépouillement économique extrêmement nuancé et varié dans ses manifestations doit dépasser largement les charges financières globales.
Si pour certains compartiments, tels que l'agriculture et les transports, il est possible de déterminer le pillage économique avec une certaine exactitude, par contre, dans de nombreux secteurs industriels, les évaluations n'ont pas encore été établies. Il est vrai qu'une partie considérable despertes

B 46804

H4334 - 0094

industrielles correspondent aux liquidations en clearing, notamment pour les réquisitions de stocks. Force sera donc de s'en tenir aux lignes directrices de la politique pratiquée par les Allemands.

Nous examinerons les manifestations de ce dépouillement économique dans quatre secteurs : industriel, agricole, des transports et de la main-d'oeuvre.

A. Secteur industriel

Les statistiques du clearing , en tout premier lieu fournissent des indications sur les charges globales subies par les différents compartiments industriels.

Par ailleurs, dès le début de l'occupation, les Allemands imposèrent un recensement des stocks dans lesquels ils allaient opérer des prélèvements considérables, notamment pour les textiles et les métaux non ferreux.

En même temps, ils décrétaient la fermeture d'un certain nombre d'usines, delaquelle devait résulter une concentration de la production. C'est ainsi que l'industrie textile ne peut désormais plus travailler qu'à 30 % de son activité de I938, pourcentage qui allait fortement tomber dans la suite à cause de la pénurie de matières premières. Inutile de dire que, dans la plupart des cas, la mise en chômage forcé des usines constituait pour les Allemands un excellent prétexte pour enlever l'outillage prétendûment en location, quand ce n'était pas pour le réquisitionner à vil prix.

Dans d'autres domaines, mais sans l'avouer, ils poursuivirent une politique destinée à éliminer ou restreindre la concurrence belge, pour que, en cas de victoire allemande, les branches considérées dussent se limiter au marchée belge qui aurait d'ailleurs dû être ouvert largement aux fournisseursallemands.

Ces velléités de suppression proche ou lointaine de concurrence se manifestèrent notamment dans certains secteurs de la fonderie, dans les gobeleteries, lesindustries textiles, les ateliers de construction de machines et de construction électrique, de montage de véhicules et de construction de matériel de chemins de fer à voie étroite, dans l'industrie du cuir et surtout de la chaussure où la reconstruction des exploitations détruites fut systématiquement interdite.

Un des compartiments particulièrement visé fut notamment celui des textiles. Rien que pour l'année I940, les réquisitions massives ne furent pas inférieurs à un milliard de francs. Elles affectèrent notamment près du tiers dustock de coton brut et près de la moitié du stock de laine existant dans le pays au IO Mai I940.

Fournitures obligatoires à l'Allemagne pendant l'occupation

Filés de coton :	environ 40 %	de la production
Tissus de coton :	" 75 %	"
Filés de laine :	" 40 %	"
Tissus de laine :	" 75 %	"
Filés de lin :	" 40.%	"
Tissus de lin :	" 75 %	"

B 46805

H4334 - 0095

Fils de rayonne :	environ	30 %	de la production
Tissus de rayonne :	"	I5 %	"
Bonneterie :	"	25 %	"
Poils de lapin :	"	70 %	"
Sisal :	"	95 %	des stocks de mai I940
Manille :	"	80 %	"

Enfin sur le tonnage resté en Belgique, un très grand pourcentage a encore été accaparé par l'Allemagne du fait de ses achats sur les marchés belges de produits finis ou confectionnés.

La contrevaleur de ces livraisons forcées figure généralement dans les statistiques du clearing à moins qu'elle corresponde à des frais d'occupation détournés.

Mais en outre, dans l'industrie textile aussi bien que dans de nombreux autres secteurs et notamment en sidérurgie, l'affaiblissement économique ne se mesure pas seulement à l'importance des fournitures obligatoires mais il est aussi en relation directe avec la politique pratiquée par l'occupant. C'est ainsi que dans la sidérurgie Thomas, on peut estimer à 3 milliards environ les pertes subies par suite de l'accroissement du coût de revient et de la diminution des prix de vente, imposée par l'occupant en vue de financer ses besoins de guerre au meilleur compte possible. Cette majoration du prix de revient provient à la fois des dérogations de prix accordées à certains éléments entrant dans la fabrication sidérurgique, de l'obligation d'importer à des prix plus élevés et des incidences de guerre proprement dites. Notons que ces trois milliards n'interviennent que pour des montants relativement minimes dans les charges financières mentionnées précédemment.

Si l'on tient compte de la sidérurgie Martin et de l'industrie transformatrice, on peut évaluer à cinq milliards environ de dépouillement indirect, conséquence de la politique adoptée par les Allemands.

Au Compartiment des charbonnages, le total des pertes cumulées de I94I à I944 n'est pas loin d'atteindre les 4 milliards de francs. Ce résultat déficitaire est causé par la fixation arbitraire par les Allemands d'un prix de vente, ne tenant pas compte de l'augmentation des charges imposées par l'accroissement des salaires et des charges sociales de même que par la majoration du prix des produits de consommation ni de la diminution du rendement individuel et de la production totale en raison des circonstances de guerre.

En tenant compte despertes de ce genre dansl'industrie des fabrications métalliques et des métaux non ferreux, on peut affirmer qu'à eux deux seuls, le secteur des charbonnages et celui de la métallurgie accusent un appauvrissement qui n'est pas inférieur à douze milliards de francs et qui ne figure pour ainsi dire pas dans les charges financières examinés antérieurement.

D'un autre côté, les Allemands ont enlevé et transporté en Allemagne ou dans lez zones occupéesde l'Est du matériel industriel de très grande valeur. Parmi les industriesbelges citons comme principales victimes des spoliations allemandes, en fait de matériel propre :

B 46806

H4334 - 0096

Fabrications métalliques	600	millions
Industrie desmétaux non ferreux	500	"
Industrie et commerce du cuir	400	"
Produits chimiques	250	"
Matériel et entreprise de construction	I50	"
Industries diverses (vêtements et confections - caoutchoux - déchets et matières de récupération, tabacs, verreries)	I00	"

2.000 millions de frs de I940

Ces enlèvements équivalant à une véritable perte de substance ontdonc atteint d'après les indications fragmentaires à compléter ultérieurement le montant de

2 milliards de francs de I940

Une bonne partie de l'outillage a été réquisitionné à des prix souvent dérisoires quand elle n'a pas été volée purement et simplement. On peut donc admettre qu'en général ces pertes ne figurent pas dans les charges financières de près de I50 milliards de francs dont il a été question précédemment.

Il n'est évidemment pas aisé de déterminer les pertes subies par les compartiments de l'industrie belge considérée dans son ensemble, tant elles sont complexes, variées et multiformes. Les spoliations allemandes ont frappé, parmi les secteurs autres que les précédents, notamment l'industrie hotelière qui doit être presque entièrement reconstruite, l'industrie transformatrice du bois, l'industrie des carburants, etc.

Dans l'état actuel de nos informations, il n'est guère facile de mesurer l'étendue du dépouillement dans l'industrie Il apparaît cependant qu'un appauvrissement (notamment en raison de la politique des prix, sans compensation) de I5 milliards de francs I944) auquel s'ajouterait une perte de substance de 2 milliards de francs de I940, doit être plutôt inférieur que supérieur à la réalité.

B. Secteur agricole

Outre les besoins admissibles des troupes d'occupation, les autorités allemandes se sont efforcées d'obtenir un supplément de prestations alimentaires de notre pays, destinées à suppléer au ravitaillement du Reich ou d'autres territoires occupés par lui.

Après avoir utilisé des méthodes directes de prélèvement, les Allemands ont employé les services d'intermédiaires peu scrupuleux, chargés d'acheter à tout prix sur les marchés clandestins. Les fonds mis à leur disposition provenaient ou bien de frais d'occupation détournés ou bien d'opérations indéterminées via clearing. Dans cette mesure, cependant, on peut estimer que ces prestations figurent déjà dans les charges financières.

B 46007

H4334 - 0097

Mais la politique allemande dans d'autres domaines a déterminé un appauvrissement direct ou indirect que l'on peut chiffrer comme suit (en millions de francs de I940)

- Dégâts causés aux forêts par suite des coupes anormales		pour mémoire
- Diminution des superficies par établissement de champs d'aviation ou autres organisations d'ordre militaire (environ I5.000 H.A.)		pour mémoire
- Dégâts causés au sol par inondations par eau douce ou par eau de mer		I30 millions
- Dégâts causés par la culture intensive durant 4 années se greffant sur la pénurie d'engrais		576 "
- Réduction en valeur du cheptel		
Bodivés :	876 millions de francs	
Porcs :	I33 " "	
Chevaux :	46I " "	
Volaille :	28I " "	I.I7I "
- Dégâts en horticulture		37 "
- Dégâts et usure du matériel agricole		262 "
Total		2.776 millions.

En tenant compte des dommages pour coupes anormales dans les forêts et pour l'établissement de champs d'aviation, on peut arbitrer à près de

3 milliards de francs de I940

les pertes subies par l'agriculture pendant l'occupation dont une certaine fraction figure toutefois au titre des charges financières.

Remarquons que dans ce secteur, il s'agit de pertes nettes en capital, d'un véritable épuisement de substance, d'une réduction inéluctable et d'une consommation du patrimoine national.

C. SECTEUR DES TRANSPORTS

a) Chemins de fer

Outre les prestations obligatoires pour les autorités occupantes dont il a déjà été question précédemment, la Société Nationale des chemins de fer a été en butte à de très nombreuses réquisitions de matériel, parfois sous forme de prise en location.

Ces réquisitions y compris l'outillage et la petit matériel sont évaluées à

4-5 milliards de francs de I940

846008

H4334 - 0098

A la date du Ier Juillet I945, le matériel non remplacé à cause des réquisitions ou non encore récupérés comprenait:

840	locomotives,	sur un parc qui en comptait		3.4I4	
76I	tenders	"	"	"	2.43I	
27	autorails	"	"	"	I79	
728	voitures et fourgons métalliques				I.64I	
I485	voitures en bois sur un		"	"	5.325	avant l'entréeden guerre de la Belgique.
234	fourgons à voyageurs	"	"	"	I.0I6	
900	fourgons à marchandises		"	"	2.408	
60.000	wagons	"	"	"	I04.298	

Ce montant de 4 à 5 milliards de francs n'a pas été repris dans les charges financières précédentes.

b) Camions et automobiles

Peu de renseignements précis existent actuellement tant que n'auront pas été dépouillés les recensements des véhicules à moteurs effectués depuis la libération.

Ici aussi les Allemands réquisitionnèrent camions et voitures, mais à des prix souvent dérisoires. Dans cette mesure, les pertes figurent parmi les charges financières.

La seule indication précise que l'on possède se rapporte aux certificats-automobiles, émis par la Trésorerie pour le paiement des véhicules réquisitionnés par l'autorité allemande (arrêté du I3 mai I942) . A fin août I944, leur montant atteignait I73 millions de francs. Il ne constitue à coup sûr qu' une limite inférieure sur laquelle viennent se greffer les réquisitions antérieures à cet arrêté.

c) Transports fluviaux

Les dommages atteignent

I/2 milliard de francs de I940

dont I00 millions seulement figurent au clearing.

Ils se répartissent comme suit:

- réquisition et transformation de 9I0 bateaux d'intérieur en I940, pour attaquer la Grande-Bretagne — 300 millio
- réquisition en I943 de I50 bateaux spéciaux pour les messageries rhénanes, les meilleurs de la flotte belge, dans le but évident d'éliminer la concurrence belge — 75 millions
- construction forcée dans nos chantiers d'une centaine de bateaux rhénans pour des compagnies privées allemandes- paiement par clearing — I00 millions

B 46809

H4334 - 0099

- usure du matériel - enlèvement de remorqueurs dans les ports — pour mémoire

Total — 475 millions

d) Transports et installations maritimes

Les dommagez peuvent être évalués entre

I I/2 et 2 milliards de francs de I940

notamment en raison des réquisitions et de l'enlèvement de matériel portuaire public ou privé - grues et remorqueurs, et abstraction faite des dégâts aux navires, aux autres immeubles et au mobilier qui donnent droit à des dommages de guerre).

Des bateaux de pêche ont été réquisitionnés pour le balisage de l'Escaut avant de disparaître sans laisser de trace, d'autres ont subi des dégâts à l'occasion de réquisitions ou contrats de location en vue de manoeuvres militaires.

Enfin les contrats passés pour la construction de navires de mer déjà en chantiers ont dû être cédés à des armateurs allemands moyennant compensation supportée par le clearing et figurant donc à ce titre à la rubrique des charges financières.

D. Secteur de la main-d'oeuvre

La déportation de la main d'oeuvre en Allemagne et le travail forcé en Belgique prirent un tel développement qu'ils causèrent un préjudice sérieux à la capacité productrice du pays.

Cette mobilisation se traduisit notamment par une perte sensible d'heures de travail, en fonction directe du nombre d'ouvriers occupés en Allemagne ou pour compte allemand. Faute de renseignements précis, il semble qu'au moins trois cent mille hommes durent ainsi travailler pour l'occupant.

Ces déportations ont eu des conséquences extrêmement défavorables :

I°) Elles ont provoqué une désorganisation et affaiblissement économique sans précédent;

2°) Le départ des ouvriers, et surtout des ouvriers spécialisés, insuffisamment remplacés par la main-d'oeuvre non qualifiée - femmes, adolescents, pensionnés) a entraîné une diminution de la production en même temps qu'un accroissement du prix de revient, ce qui a contribué à aggraver le problème de l'équilibre financier des entreprises;

3°) Le prélèvement de la main-d'oeuvre a été une cause de mécontentement politique et social de par la dispersion des familles et les inégalités qui sont apparues dans les réquisitions des ouvriers;

B 46010

H4334 - 0100

4°) Les ouvriers ont été amenés à fournir des prestations dans des domaines qui n'étaient pas nécessairement les leurs, d'où perte de leurs aptitudes professionnelles. Le personnel a été divisé et déclassé. La fermeture d'entreprises artisanales a apporté des modifications plus ou moins sensibles dans la structure de certaines branches de production.

Les pertes ainsi subies par notre économie sont de celles qui ne se mesurent pas en termes monétaires, contrairement aux charges financières pour le paiement de la main-d'oeuvre déportée, ainsi que nous les avons examinées dans la partie réservée au clearing.

E. Récapitulation

Sur la base des renseignements fragmentaires et incomplets dont nous disposons, le dépouillement économique peut être évalué comme suit :

	En milliards Francs de I940	Francs de I944
Secteur Industriel	2	I5
Secteur agricole	3	
Secteur des transports	7	
Secteur de la maind'oeuvre	pour mémoire	
	I2	I5

IV. RECAPITULATION GENERALE

	En milliards Francs de I940	Francs de I944
Dépouillement financier		I48
Dépouillement économique	I2	I5
	I2	I63

Rappelons que nous considérons que les I48 milliards du Dépouillement financier constituent un crime de guerre, la partie correspondant à ce qu'auraient dû être réellement les frais d'occupation étant compensée par des appauvrissements qui s'expriment difficilement en termes monétaires.

B 46011

H4334-0101

Il convient d'ajouter à ce montant les I2 et I5 milliards du Dépouillement économique, qui ne trouvent pas leur contre-valeur dans les charges financières proprement dites.

Et si pour nous en tenir aux limites inférieures, nous réduisons en francs actuels sans majoration malgré la dévaluation du pouvoir d'achat, les I2 milliards de francs de I940, nous constatons que le pillage de notre économie, par les occupants, considéré comme crime de guerre atteindrait :

I75 milliards de francs

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

Le Président de la Commission des Crimes de guerre

Antoine Delfosse.

B46012

H-4334

RF 146

B 45988

98

Rising

H4334-0102

RF 146

H4334-0103

23 pages